

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du 20 Octobre 2020 à 19 h

Le 20 Octobre 2020 à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de Masny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Edith Piaf, sous la présidence de Monsieur Lionel FONTAINE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 Octobre 2020

Etaient présents : M. FONTAINE Lionel - Mme JOHNSON Claudine - M. BRASSART Daniel - Mme FAVA Joëlle - M. OLSZOWSKI Jacques - Mme CARDOT Marie-Line - M. SPECQ Roger - Mme GUESSOUM Dalila - M. MINNENS Régis - Mme DELSAUT Isabelle - Mme BRUHIER Armelle - M. MARCINKOWSKI Michel - M. BITCH Mustafa - Mme DOURNEL Anaïs - M. MEMBOT Sébastien - Mme REGNIER Jenny - M. MATHON Maxence - Mme TROJANOWICZ Coraline - M. KNOPISCH Daniel - Mme CAUDRELIER Geneviève - Mme GAUTHIEZ Paulette - M. MAZZOLINI Fabrizio - Mme DELVILLE Vanessa

Absents excusés ayant donné procuration :

Pouvoir de M. LEDOUX Philippe à Mme GUESSOUM Dalila

Pouvoir de Mme MATULA Magali à Mme REGNIEZ Jenny

Pouvoir de Mme ROUSSEAU Dominique à Mme GAUTHIEZ Paulette

Absent excusé :

M. DELABY Bernard

Bonsoir à tous.

Avant de démarrer la séance, je voudrais qu'on puisse procéder à une minute de silence pour l'enseignant qui a été sauvagement agressé, assassiné et décapité.

Simplement pour dire que demain, à 17 heures devant l'hôtel de ville, il y aura un rassemblement. J'invite tous les élus à y participer. On a fait faire une banderole pour « l'occasion », ce n'est pas une occasion ... mais il y aura demain sur le fronton de la mairie une banderole qui sera installée en sa mémoire.

Voilà, je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

Merci.

Monsieur le Maire invite M. Roger SPECQ, Adjoint, à procéder à l'appel.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame GUESSOUM Dalila, Adjointe, est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire : *S'il y a des gens dans l'opposition, Madame Gauthiez ou Fabrizio ou Vanessa... pour les prochaines réunions du conseil municipal, si vous êtes éventuellement intéressés pour être secrétaire de séance, vous aurez la priorité.*

2) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS PRECEDENTES

Les procès-verbaux des réunions des 28 Juillet et 10 Août 2020 sont soumis au Conseil Municipal.

Souvenez-vous, on avait décidé d'avoir des procès-verbaux qui se rapprochent le plus des débats menés ; on considère les débats dans leur intégralité, c'est pour cela que cela avait mis pas mal de temps. Vous avez en annexe n° 1 le procès-verbal de la réunion du 28 Juillet et également en annexe 2 celui du 10 Août. Donc, vous les avez pratiquement mot pour mot, si vous les avez lus, si éventuellement vous avez des remarques à faire, n'hésitez pas avant qu'on puisse les valider...

Pas de remarque particulière ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 abstentions : Mmes Gauthiez – Rousseau

3) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES

Si vous avez éventuellement des questions, parce que je ne vais pas vous lire toute la liste.

Il y a la participation des membres de l'opposition aux différentes commissions d'appels d'offres que nous avons engagées, notamment sur la restauration, sur le transport des élèves à la piscine d'Escaudain...

Si vous avez des questions sur ces délégations, quelques remarques ?

Merci.

4) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous avez pu prendre connaissance du projet de règlement intérieur du conseil municipal en annexe 4. On a travaillé. Si vous avez éventuellement des questions sur le sujet, n'hésitez pas à nous faire des remarques.

M. Mazzolini : J'avais juste une petite remarque, une petite question, c'était concernant les... Il y a plusieurs endroits où l'on parle des documents qui peuvent être portés à la connaissance des conseillers municipaux. Il est marqué durant les cinq jours précédant la séance uniquement.

Pour l'accès aux dossiers, d'une manière générale, pourquoi limiter à cinq jours avant ?

M. le Maire : C'est ce que la loi impose en général. Après...

M. Mazzolini : C'est un minimum, mais....

M. le Maire : Cela peut être modulable. Cela ne nous pose pas forcément problème.

M. Mazzolini : C'est ce que tu avais déjà dit avant.

M. Brassart : C'est cinq jours francs, ça peut-être plus avec le samedi et le dimanche.

M. le Maire : Par contre, il faudra faire la demande par écrit, Fabrizio, pour qu'on puisse l'acter. Il n'y aura pas de souci, elle sera mise...

M. Mazzolini : Pour faire la demande pour les documents ou pour modifier cette partie-là. Après bon, c'est ce qui a été dit, tu l'as déjà dit à plusieurs reprises qu'on avait accès aux documents...Après voilà...

M. le Maire : je l'ai dit, je le redis. Sur les commissions d'appels d'offres, on a convoqué tout le monde, on a vu ensemble, ça n'a pas été choisi par le maire tout ce qu'on a fait pour l'instant. Il y en a une autre également, je pense que tu as eu une convocation pour les autres commissions d'appels d'offres. On doit travailler en toute transparence avec l'opposition. Donc, je n'ai aucun souci moi à ce que les gens viennent chercher des informations en mairie. Je rappelle que tous ceux qui sont autour de la table sont élus au conseil municipal. Moi, je n'ai aucun souci pour donner le maximum d'informations et je le dis, je reçois autant ma majorité que l'opposition dans les différentes réunions de travail qu'on met en place régulièrement. Il n'y aura jamais de problème là-dessus de toute façon.

Donc, je vais vous demander de prendre la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 abstentions (Mmes Gauthiez – Rousseau).

Délibération n° 2020 –20/10 – n° 1 **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil Municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants, en vertu de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et ce dans les six mois de l'installation du nouveau conseil.

De ce fait, il est proposé de valider les termes du règlement intérieur du conseil municipal et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Ledit règlement est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité (2 abstentions : Mmes Gauthiez – Rousseau),

- PREND acte du contenu du règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération ;
- APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal.

5) BUDGET PRIMITIF 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

C'est suite à l'inscription d'une provision pour risques et charges d'un montant de 59 000 € sur le litige opposant la ville à un agent de la commune pour une affaire pendante au Tribunal Administratif de Lille, en l'occurrence, si mes souvenirs sont bons, c'est l'affaire de Mme Sarrazin qui est toujours en cours. Aux dernières nouvelles, on a eu des informations plutôt bonnes... Logiquement, on attend la notification définitive, mais on a gagné au tribunal et on a été quand même obligé de garder cette somme-là qui était allouée pour savoir si on était obligé de payer cette somme-là au cas où on aurait perdu le procès.

M. Brassart : C'est un transfert en fait d'une opération d'ordre. C'est le percepteur qui nous a demandé de la mettre en opération réelle. C'est la même écriture, si vous voulez, mais qui change de place... J'espère que l'année prochaine, on pourra l'annuler.

M. le Maire : Egalement, ce n'est pas à l'ordre du jour, mais on a abandonné les procédures en cours qu'il y avait entre la mairie et Madame DUQUENNE Raymonde de la liste « Notre ville avant tout » et également sur l'affaire Sandra DUQUENNE, notre directrice du centre social, qui a repris ses responsabilités, parce que cela nous a coûté quand même très cher. J'ai ici un état de l'argent déjà dépensé : pour l'affaire DUQUENNE Sandra on est à 13 148 € et pour l'affaire DUQUENNE Raymonde, on est à 9 056 €.

Donc, toutes les affaires engagées, ça nous a coûté beaucoup d'argent. Finalement, pour rien.

De toute façon, il était hors de question que nous, on ne mette pas Sandra dans l'organigramme tel qu'il était acté au départ. L'ensemble du conseil municipal, pas vous Madame Gauthiez, alloue à Madame DUQUENNE Sandra des qualités intrinsèques de bonne directrice et de bonne gestionnaire du centre social.

Donc, on a eu des notifications. Mesdames Raymonde DUQUENNE et Sandra DUQUENNE ont reçu également des courriers comme quoi toutes les procédures à leur encontre étaient abandonnées. Donc, on est tranquille avec ces affaires-là,

Donc, sur la décision modificative. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'unanimité. Merci.

Délibération n° 2020 – 20/10 – n° 2

BUDGET PRIMITIF 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Par délibération n° 2020 – 28/07 – n° 13, le Conseil Municipal a voté l'inscription d'une provision pour risques et charges d'un montant de 69 000 €, en raison d'un litige opposant la ville à un agent de la commune, pour une affaire pendante au Tribunal Administratif de Lille.

Cette ligne budgétaire a été inscrite au Budget Primitif 2020 en opération d'ordre budgétaire :

- En dépense de fonctionnement au chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Cependant, cette provision doit être inscrite au budget en opération d'ordre semi-budgétaire, et non en opération d'ordre budgétaire, regroupée au sein des opérations réelles :

- En dépenses de fonctionnement au chapitre 68 « Dotations aux provisions », au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2020.

6) PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL MOBILISE DURANT LA COVID-19

L'ancienne municipalité avait mis en place une prime exceptionnelle plafonnée à 1 000 euros exonérée d'impôt.

Donc, on a dit que nous, derrière, on assumait également l'héritage. Donc, Monsieur Brassart a refait le calcul, la manière dont on allait verser la prime. J'en avais déjà parlé à ceux qui nous ont posé la question, notamment à ceux de l'opposition, qui nous ont demandé comment on allait distribuer cette prime. Alors, on a calculé le nombre de jours ; on a divisé 1 000 euros par le nombre de jours travaillés pour définir la somme revenant à chaque bénéficiaire

M. Brassart : Une provision de 8 000 euros avait été prise, donc on n'a pas voulu retirer cette somme. On avait dit qu'on respectait l'engagement qui avait été pris par l'ancienne municipalité, surtout en ce qui concerne le personnel. Il a été bien difficile quand même de retracer ce qui s'était passé pendant la période de confinement. Pour finir, on a à peu près réussi à savoir qui avait travaillé, qui n'avait pas travaillé. En gros, cette aide a déjà été votée pour le personnel du CCAS, il y a quelques jours. Pour la commune, donc, il y a 27 personnes qui sont concernées, ce qui représente 361 jours ½ de travail pour une somme de 8 314,50 €. L'aide tourne autour de 300 euros par personne. Il y a tout de même des différences : les aides vont de 150 euros à 500 euros environ. Elles seront payées, pas ici en octobre car les salaires sont déjà faits, mais avec la paie du mois de novembre.

*M. le Maire : Alors, est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?
On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité.*

Délibération n° 2020 – 20/10 – n° 3 **PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL MOBILISÉ DURANT LA COVID 19**

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 Avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 Mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime au sein de la collectivité,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 18 Mars au 10 Mai 2020 ;

. Cette prime exceptionnelle sera calculée selon un taux journalier ouvré de 23 € et le temps de présence de chaque agent, en fonction du planning présentiel établi par le service des ressources humaines ;

. Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de novembre 2020 ;

. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle, dans le respect des principes définis ci-dessus.

. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

7) BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE – CAMPAGNE PLAN ETE/ETAT

On a ce qu'on appelle « la bourse au permis de conduire ». Une action qui s'appuie sur le volet formation/emploi et qui permettra de financer une partie du coût du permis de conduire à 24 personnes âgées de 18 à 30 ans, issues des quartiers prioritaires de la ville.

Les bénéficiaires pourront prétendre à une aide financière de 500 €. Donc, on avait le choix : on pouvait faire 12 fois 1 000 € ; on a décidé de faire 24 fois 500 € afin d'élargir le panel, et le coût de l'action est estimé à 14 050 €. Vous avez vu également que l'État participe très largement à hauteur de 11 240 € et que la ville met le complément, soit 2 810 €.

On a eu une bonne nouvelle aujourd'hui : ça a été acté, c'est validé, donc on va toucher la subvention et je voudrais qu'on prenne une délibération là-dessus

Mme Gauthiez : S'il vous plaît, pourquoi on n'a pas intégré le bourg ? Je parle surtout du Pré de la Cuve, je sais bien que ce n'est pas un quartier prioritaire mais...

M. le Maire : Alors, j'ai la réponse Mme Gauthiez, il y a des gens du bourg qui pourront y participer. On a demandé au Délégué du Préfet. Le bourg, c'est ce qu'on appelle la Place Clément, la rue Louise Michel... toute cette partie-là est ce qu'on appelle un quartier en veille. Il n'est pas repris en quartier prioritaire.

Mme Gauthiez : Je sais.

M. le Maire : Donc, comme il n'est pas repris en quartier prioritaire, les services de la Sous-Préfecture nous ont quand même donné l'autorisation éventuellement aussi de faire participer les gens qui derrière... enfin ceux qui habitent ces quartiers pourront quand même être éligibles à la bourse au permis.

Mme Gauthiez : D'accord.

M. le Maire : Mais, c'est une entorse que l'on fait ; au départ, les critères sont stricts : il s'agit uniquement des quartiers en QPV.

Mme Gauthiez : Quand est-ce qu'ils seront éligibles ?

M. le Maire : Ce n'est pas nous qui prenons la décision, ce sont les services de l'Etat. C'est Monsieur HEDDAR.

Mme Gauthiez : Quand est-ce qu'ils seront éligibles ?

M. le Maire : Pour l'instant, ils ne sont pas encore dans le zonage pour pouvoir y être. Parce qu'en fait, pour qu'un quartier soit en QPV, il faut avoir un quartier social de plus de 1 000 personnes ; dans ce quartier-là, il y a moins de 1 000 personnes donc systématiquement il ne peut pas passer en QPV, c'est uniquement pour ça.

Donc, les quartiers QPV sont des quartiers sociaux de plus de 1 000 personnes, là on est sur un quartier social avec moins de 1 000 personnes. Donc, systématiquement, c'est un quartier qui est considéré en veille. C'est uniquement pour ça !

Mme Gauthiez : Bon ben je sais bien, mais bon.... C'est quand même ennuyeux pour le village !

M. le Maire : Ça, ce n'est pas un choix de la municipalité. A la limite, moi, je dirais également que ce dispositif devrait être étendu à tous les Masnysiens. Il y a aussi des Masnysiens qui restent au bourg et qui se trouvent dans des situations très difficiles, mais malheureusement ils n'habitent pas au bon endroit. Nous, on a toujours fait, et vous l'avez fait également avec vos équipes à l'époque, Madame Gauthiez, on a toujours réussi à faire des entorses... Si nous pouvons aider ces gens-là, nous allons le faire. Voilà, on va voir un petit peu les personnes qui vont s'inscrire dans ce dispositif et, à partir de là, on prendra les décisions qui s'imposent, on fera en sorte d'élargir le panel au maximum.

Mais la règle est là : QPV : quartier social de plus de 1 000 habitants ; moins de 1 000 habitants, quartier en veille.

Mme Gauthiez : Oui, je sais, mais bon !

M. le Maire : C'est déjà bien qu'on a réussi à aller chercher cette somme-là !

Mme Gauthiez : Je sais très bien, mais je pense qu'on pourrait faire un geste envers eux !

M. le Maire : Oui, mais ce n'est pas nous, Madame Gauthiez, qui décidons ; vous le savez bien. C'est le dispositif Etat qui est mis en place.

Mme Gauthiez : Là, on dit : c'est tout pour les cités, rien pour le village !

M. le Maire : C'est l'Etat qui met ce dispositif en place, ce n'est pas nous qui décidons. Nous nous sommes engagés dans la démarche, parce qu'il y avait quand même 11 240 € d'aide financière à aller chercher sur 14 000 € ; c'est quand même quelque chose qui est assez conséquent.

Je vais vous donner un autre exemple. Pour le recrutement des adultes relais, vous le savez très bien, vous en avez recruté un durant votre mandature. Les adultes-relais qui ont été recrutés doivent obligatoirement habiter dans les quartiers QPV : c'est obligatoire, c'est comme ça, c'est la règle ! Donc, les critères, ce n'est pas moi qui les définis. Moi, si je devais les définir, je les élargirais au maximum de la population ; malheureusement, ce n'est pas nous qui décidons de ce dispositif, c'est comme ça. Je suis conscient que, dans les quartiers, il y a des gens qui ont de véritables besoins. On les aide au maximum de nos possibilités au niveau du C.C.A.S. Je pense qu'il va encore en avoir un peu plus des gens qu'il va falloir aider dans les semaines, dans les mois qui viennent. 500 €, cela permettra déjà de financer une partie d'un permis pour 24 personnes, je pense que c'est déjà un premier pas vers l'autonomie. Avoir le permis, c'est pouvoir se déplacer, aller à la recherche d'un emploi. Voilà.

M. Mazzolini : J'ai une question : les 24 personnes, elles ont été déterminées comment ? C'est juste un budget ?

M. le Maire : Pour l'instant, elles ne sont pas encore recrutées, Fabrizio, on n'a pas encore travaillé. On a repéré quelques personnes mais on est loin des 24. C'est quelque chose qui va se mettre en place dans les jours qui viennent. En plus, aujourd'hui, on a eu l'information officielle comme quoi on va bien percevoir la subvention. Et derrière, il va falloir, je dirai...

Mme Guessoum : Il y aura un travail qui sera fait également avec les partenaires ; de toute façon, au niveau des partenaires, si on prend la mission locale, pôle-emploi, la CCCO ...

M. le Maire : En fait, dans le dispositif, il y a l'Etat, E.S.I., la mission locale, les éducateurs de rue, les services techniques de la ville, le CCAS de la ville, le chef de projet de la CCCO, les associations locales, les psychologues de rue, il y a des comités de pilotage qui vont être animés également...et derrière il va falloir recruter des gens. Les gens, on ne va pas avoir besoin de les recruter, ils vont venir d'eux-mêmes et derrière aussi, c'est quand même conditionné également par une contrepartie. Il y a un contrat d'engagement derrière.

M. Mazzolini : Et la subvention de l'Etat, elle est plafonnée ? Si jamais on avait 40 postulants ?

M. le Maire : Eh bien, si on a 40 postulants, on sera obligé de diviser la somme par 40.

M. Brassart : Et de renouveler l'année prochaine.

M. le Maire : Et de renouveler l'année prochaine car c'est une somme définie ! Tu sais très bien que si on avait pu en mettre 40 ou 50, on l'aurait fait... En général, on blinde au maximum.

M. Mazzolini : Oui, j'imagine qu'il n'y aura pas autant de postulants !

M. le Maire : On a fait des fiches-projets qu'on a mis en place pour les quartiers d'automne et quartiers d'hiver, en prolongement des quartiers d'été, parce que vous avez vu il y a eu ce qu'on appelle « les quartiers en fête ». On a touché une subvention de 25 000 € cet été, dès notre arrivée, pour pouvoir mettre en place des animations dans les quartiers prioritaires de la ville et l'Etat sent bien qu'aujourd'hui dans les quartiers, ça commence à bouillir un petit peu, ça commence à devenir de plus en plus compliqué ; donc, ils vont nous mettre le dispositif de la politique de la ville et derrière on a justement les quartiers d'automne, d'hiver. Les quartiers d'hiver qui vont démarrer dans les jours qui viennent. On a fait des fiches-projets, on a demandé...

Mme Guessoum : L'Etat dit : « Il y a de l'argent », on a fait en sorte d'avoir de l'argent ! »

M. le Maire : Je crois qu'on est à peu près sur les deux fiches à 50 000 € de demandes. Qu'est-ce qu'on va avoir ? On ne sait pas encore aujourd'hui, mais je pense quand même qu'on va obtenir deux belles sommes encore qui vont nous permettre d'occuper tous ces quartiers-là dans les semaines qui viennent, dans les mois qui viennent également.

Mme Guessoum : Ce sont des actions qui seront engagées sur 2020 – 2021.

M. le Maire : On parle de quartiers en veille, il faut qu'on soit vigilants et qu'on veille justement à ce qu'on puisse s'engager dans cette démarche.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette partie-là ? Non. On va passer à la délibération alors.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Voté à l'unanimité.

Délibération n° 2020 – 20/10 – n° 4
BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE – CAMPAGNE PLAN ETE/ETAT

Dans le cadre du plan été/Etat, la collectivité souhaite mettre en place une action « bourse au permis de conduire ». Une action qui s'appuie sur le volet formation/emploi et qui permettra de financer une partie du coût du permis de conduire à 24 personnes âgées de 18 à 30 ans, issues des quartiers prioritaires de la ville (Blanc-Cul et Champ Fleuri).

Les bénéficiaires pourront prétendre à une aide financière de 500 € pour s'inscrire dans une auto-école de leur choix. En contrepartie de ce soutien financier, ils seront amenés à effectuer une mission de bénévolat dans une association masnysienne ou au sein des services de la mairie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet qui lui est présenté, dont le coût estimé à 14 050 €, est réparti comme suit : 11 240 € Etat – 2 810 € Ville,

S'ENGAGE à inscrire au budget de la commune les conséquences financières de ladite action.

8) CREATION EMPLOI PERMANENT ATSEM 2^{ème} CLASSE

M. le Maire : Alors, on ne recrute pas d'ATSEM, je vous rassure ; C'est uniquement un reclassement pathologique d'un agent vers un poste administratif. Le problème est que comme la personne est ATSEM, systématiquement on est obligé de la remettre sur un poste d'ATSEM et derrière cela, de la faire glisser sur un poste d'adjoint administratif. Or, sur l'état du personnel de la ville et le tableau des effectifs au 18 Juin que vous pouvez vous procurer en mairie, on s'est aperçu qu'il n'y avait plus de poste de libre. Donc, on est obligé de la reclasser comme ATSEM et de la faire évoluer ensuite sur un poste d'adjoint administratif, ce qui libèrera un poste d'ATSEM.

Moi, quand je suis arrivé en mairie on m'a dit que les gens ne voulaient pas se former et apparemment, on n'a que des demandes de formation. Tout le monde veut se former, tout le monde veut passer ATSEM, tout le monde veut passer des concours dans toutes les filières qui se présentent... Aussi, j'ai un tableau qui est là. Bien sûr, c'est un tableau sur lequel on a travaillé et si vous voulez vous le procurer en mairie, n'hésitez pas. On le mettra à votre disposition tout simplement.

Mme Gauthiez : Est-ce qu'on peut connaître son nom à cette personne ?

M. le Maire : Oui, Mme MIUZZIO

Mme Gauthiez : Pardon ?

M. le Maire : Mme MIUZZIO. Ce n'est pas une Masnysienne. C'est une dame qui vient de la mairie de Sin-le-Noble, qui est ATSEM à la mairie de Sin-le-Noble, qui a une pathologie de dos, et qui a également...

Mme Gauthiez : C'est bien ce que je pensais !

M. le Maire : C'est bien ce que vous pensiez, oui !

Mme Gauthiez : C'est bien ce que je pensais... ce n'est pas une Masnysienne !

M. le Maire : *Ce n'est pas une Masnysienne, Madame Gauthiez ! On ne mettra plus de Masnysiens sur des postes comme ça à responsabilité, parce que les Masnysiens font de la politique. On continuera à recruter des Masnysiens pour tout ce qui est postes, dans les écoles, aux ateliers... mais sur des postes importants de la ville, il est bien de laisser le personnel en dehors de la politique. Vous devez le savoir, vous avez utilisé, vous, le personnel également à des fins politiques !*

Mme Gauthiez : *Ah bon ! Ah ben dis donc !*

M. le Maire : *Oui, bien sûr. Le personnel sera laissé aujourd'hui en dehors de la politique. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous concernant les recrutements !*

Mme Gauthiez : *Je ne vous donne pas de leçon, je vous pose des questions, vous me répondez, c'est tout !*

M. le Maire : *Je ne recrute pas des gens à 15 jours du deuxième tour des élections municipales et même un mois avant le premier tour. Il y a des gens qui étaient sur votre liste que vous avez fait démissionner pour embaucher. Voyez, moi je n'ai pas ce scrupule-là, Madame Gauthiez !*

Mme Gauthiez : *Des gens qui ont démissionné...*

M. le Maire : *Vous avez quand même fait démissionner une personne de votre liste pour la prendre ; ne dites pas que ce n'est pas vrai ! C'est incroyable Madame Gauthiez, alors je ne sais pas, depuis que vous n'êtes plus maire de la commune, j'ai l'impression quand même que vous êtes atteinte d'Alzheimer !*

Mme Gauthiez : *Elle ne se présentait pas sur la liste suivante, c'est tout !*

M. le Maire : *Ah bon, elle ne se présentait pas sur la liste suivante. Mais au moment où vous l'avez recrutée, elle était conseillère municipale à ce qu'il me semble ! Et sur votre premier tract de campagne, elle était quand même bien dessus, en photo ! Vous ne vous rappelez plus !*

Ah oui ! Pan, il y a eu un flash ! C'est incroyable, vous êtes une très bonne illusionniste Madame Gauthiez !

*Donc, je vais vous demander de prendre une délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? merci.
Voté à la majorité (2 contre : Mesdames Gauthiez – Rousseau).*

Délibération n° 2020 –20/10 – n° 5

OBJET : CREATION EMPLOI PERMANENT ATSEM 2^{ème} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe, dans le cadre de la réorganisation et pour les besoins des services municipaux,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de 35 h, à compter du 16 Novembre 2020.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (2 contre : Mmes Gauthiez – Rousseau),

DECIDE la création d'un emploi permanent d'ATSEM 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de 35 h, à compter du 1^{er} Novembre 2020.

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

9) CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

M. le Maire : Alors, c'est ce qu'on appelle les contrats P.E.C. : Parcours Emploi Compétences. Le 1^{er} Janvier 2021 constituera la date de référence où l'on continuera dans l'avenir à reconduire un nombre de personnes en contrats P.E.C.

Il n'y a pas eu besoin de prendre de délibération sur les cinq premiers contrats qu'on a pris et la dame qu'on a recrutée pour les écoles, parce qu'ils étaient encore couverts sous ce qu'on appelle les anciens contrats ; la Convention C.A.E. continue à courir et on nous demande de prendre au 1^{er} Janvier une délibération afin qu'on puisse prendre régulièrement des contrats P.E.C. La fréquence, ce sera toujours 6 par an. : 5 contrats dans la brigade des espaces verts, et 1 contrat éventuellement dans les écoles maternelles.

Mme Gauthiez : Je voulais vous poser une question. Les 20 heures par semaine, est-ce que la formation est comprise dedans ?

M. le Maire : Bien sûr !

Mme Gauthiez : C'est combien d'heures de formation ?

M. le Maire : Sachez que sur tous les contrats P.E.C., les gens seront formés en sortant de là. On va leur donner une formation qui va leur permettre de reprendre un parcours emploi...

Mme Gauthiez : Vous ne répondez pas à ma question, je vous demande combien d'heures ça prend une formation. Ils font 20 heures/semaine. Dans ces 20 heures/semaine, vous avez quand même autant d'heures pour la formation et autant d'heures aussi pour l'accompagnement. Donc, il leur reste combien d'heures à travailler pour la mairie ?

M. le Maire : On va travailler avec les services de pôle-emploi. Ce sont eux aussi qui vont nous aider à les former...

C'est bizarre, vous avez engagé des C.A.E., ils n'ont jamais fait de formation ? Nous, on va leur proposer des formations, on va les envoyer en formation, on va leur préparer un retour au plein emploi...

Mme Gauthiez : Vous ne répondez pas à ma question !

M. le Maire : Si, je réponds à votre question ! Je ne peux pas vous donner un nombre d'heures de formation ! Je ne le connais pas aujourd'hui... Maintenant, si quelqu'un veut faire une formation qui éventuellement lui permet de retrouver dans l'avenir un emploi et qu'il faut qu'il y mette autant d'heures, eh bien il mettra autant d'heures, il n'y a pas de problème ! L'objectif...J'ai même envie de vous dire que, s'il passe 6 mois de son stage en formation, eh bien tant mieux, parce que ça veut dire que lorsqu'il sortira du dispositif P.E.C., il aura eu une formation qui lui permettra de repartir sur un retour à l'emploi. Voyez, c'est ça l'objectif !

Mme Gauthiez : Ce n'est pas ce que je vous demande !

M. le Maire : Je ne comprends pas votre question !

Mme Gauthiez : Mais si, combien d'heures de formation par semaine ?

M. Brassart : Vous ne pouvez pas le définir !

Mme Delville : A chacun son métier !

M. le Maire : Ils viennent de commencer ici, ils viennent de commencer au 1^{er} Octobre, Madame Gauthiez !

Mme Bruhier : Si c'est une formation qui demande dix heures, ce sera dix heures ; si c'est une formation qui demande vingt heures, ce sera vingt heures !

M. le Maire : Je ne sais pas, je dis n'importe quoi. Si demain, vous voulez avoir une formation par exemple de peintre en bâtiment, on se rapprochera, on verra combien d'heures de formation sont nécessaires pour former un peintre en bâtiment. Et à partir de là, on l'enverra en formation, ma réponse semble claire !

M. Brassart : Il n'y a pas d'heures de définies dans la formation.

M. le Maire : Il n'y a pas d'heures de définies dans la formation.

Mme Delville : A chacun son domaine de compétences.

Mme Bruhier : S'il veut faire auxiliaire-ambulancier, ce sera quinze jours de formation et il sortira avec un diplôme. Voilà, vous avez la réponse.

M. le Maire : La formation qui sera proposée le sera en fonction du niveau de compétences. Déjà, la première chose qu'on va faire, c'est qu'on va faire une remise à niveau des compétences. Ils vont être suivis par Monsieur SINI qui a repris le volet social, le volet insertion de la ville. Donc, on va faire un bilan de compétences avec eux, et en fonction du bilan de compétences, on va les diriger vers des formations qui vont leur permettre de repartir vers l'emploi. Est-ce qu'ils vont retrouver un travail en sortant de leur contrat PEC ? On n'en sait strictement rien ; mais moi ce qui m'intéresse, c'est qu'à la sortie de leur année de contrat chez nous, ils puissent obtenir quelque chose qui leur permettra éventuellement de reprendre un travail dans la vie de tous les jours. Voyez, c'est ça l'objectif Madame Gauthiez, non ?

Mme Gauthiez : Mais oui, tout à fait !

M. le Maire : Alors, pourquoi vous ne l'avez pas fait quand vous aviez des contrats C.A.E. ?

Mme Gauthiez : Pardon ?

M. le Maire : Vous aviez des contrats C.A.E., pourquoi vous ne les avez pas envoyés en formation ?

Mme Gauthiez : Mais si, des formations étaient prévues mais ils n'y sont pas allés. Je ne peux pas être derrière eux pour leur demander d'aller faire une formation, alors qu'ils étaient obligés d'y aller quand même !

M. le Maire : Oui, mais quel type de formation leur avez-vous donné ? Alors, donnez-moi une formation que vous leur avez donnée ?

Mme Gauthiez : Alors là, je n'en ai aucune idée !

M. le Maire : Ah, vous ne savez même pas quel type de formation a suivi votre personnel !

Mme Gauthiez : Je ne peux pas vous répondre !

M. le Maire : Moi, je sais qu'ici j'envoie des gens en formation. J'envoie la directrice du centre social en formation pour avoir son diplôme de directrice, j'envoie mon médiateur de rue pour passer son BPJEPS...

Mme Gauthiez : Les C.A.E. et les P.E.C., c'est complètement différent !

M. le Maire : Ah bon !

Mme Gauthiez : Ah oui !

M. le Maire : Le dispositif est toujours plus ou moins le même, il n'y a rien qui change !

Mme Gauthiez : Non, non, non, non, c'est complètement différent !

M. le Maire : La formule est la même, il n'y a pas beaucoup de choses qui changent, vous savez !

Mme Gauthiez : Cela change très souvent d'ailleurs ! Ce ne sont pas du tout les mêmes contrats !

M. le Maire : D'autres questions ? Fabrizio ?

M. Mazzolini : C'était plus une remarque concernant ce type d'emploi. Enfin, c'est une question. Est-ce qu'on a un retour sur les anciens contrats ? Combien ont accédé à un poste ?

M. le Maire : Alors, pour nous c'est une première, je t'avoue que c'est une première, parce que ce sont les six premiers qu'on recrute. On aura le temps de faire le point. J'ai demandé à Monsieur SINI de faire un point trimestriel avec eux pour voir un petit peu où ils en sont, parce que j'ai quand même dit qu'ils travaillent 4

heures par jour, donc ils ont quand même l'obligation, ils sont censés, je ne les surveille pas derrière mais ils sont censés continuer leur recherche d'emploi. Est-ce qu'ils le font ? Oui, Vanessa ?

Mme Delville : Ce genre de contrat, il y a un suivi socio-professionnel, c'est ce dont on est en train de discuter et le suivi socio-professionnel, il est assuré par qui ?

M. le Maire : Il va être assuré par Malik SINI et pôle-emploi.

Mme Delville : D'accord, en fait c'est ce que vous n'avez pas su faire dans les contrats précédents ! un suivi-socio-professionnel !

Mme Gauthiez : Ce n'était pas les mêmes contrats, vous ne pouvez pas comparer !

M. le Maire : Pôle-emploi nous donne une fiche d'éligibilité, c'est à dire qu'aujourd'hui je ne peux plus décider, moi, et dire voilà il y a des gens qui sont au chômage, je les prends en contrat P.E.C...

Mme Delville : C'est le même principe que les contrats d'insertion, il y a un suivi socio-professionnel !

M. le Maire : Ils sont obligés d'être éligibles. A partir du moment où ils sont éligibles, ils ont aussi, eux, des comptes à rendre à leur conseillère pôle-emploi. Et nous derrière, on va ajouter, on n'est pas forcément obligé de le faire, moi je peux prendre une formation basique qui ne coûte rien et leur dire voilà : vous allez prendre une pelouse, il sait se servir de la tondeuse, ça fait partie de la formation, mais ce n'est pas ce que nous voulons faire !

Mme Delville : L'important, c'est le taux de réussite qui tient à ça ! Au suivi, en grande partie à ce suivi socio-professionnel qu'ils n'avaient pas auparavant !

M. le Maire : Nous, ils ont commencé le 1^{er} Octobre, on va avoir du mal à se projeter, à faire un premier retour. Il est clair qu'on va analyser ça : tous les 3 mois, on fera quand même le point. On abordera cela en réunion de conseil municipal dans les questions diverses ; on peut toujours rajouter un volet contrats P.E.C., une question : voilà où on en est actuellement avec les contrats P.E.C. Quel type de formation ils suivent actuellement ? Est-ce qu'ils continuent leurs démarches de recherche d'emploi ?

Mme Delville : C'est important !

M. le Maire : Ceux que j'ai reçus, je leur ai également dit que c'était un an et puis que c'était terminé. Ce sera pareil pendant toute la mandature. Ils le savent. Nous, derrière, on ne pourra pas recruter ces gens-là.

On va essayer de démarrer comme ça. C'est un nouveau dispositif qui se met en place. C'est remboursé à 55 % par l'Etat également. Donc, je pense que c'est dommage quand on voit l'état de la ville aujourd'hui de dire voilà, on va prendre des gens, on va leur mettre le pied à l'étrier et voilà...

Alors, embellir la ville, c'est quelque chose qui est gratifiant, en tout cas pour moi. Et ceux qui ont été recrutés actuellement, on les voit régulièrement avec Madame FAVA, qui gère l'environnement dans la ville et ça se passe plutôt bien à ce niveau-là. Attention, on n'est qu'à un mois, je mets toujours des petits bémols. Est-ce que cela va durer ? Est-ce qu'ils vont être assidus ? Est-ce qu'ils ne vont pas nous faire faux bond en cours de route ? Voilà, il y a tout ça ; il y a aussi quelquefois des publics qui sont assez difficiles. On ne prend pas quelqu'un en général qui sort du marché de l'emploi avec une longue expérience du monde de l'entreprise. Ce sont des gens qui sont demandeurs d'emploi depuis des années et, pour certains d'entre eux, quand on regarde les C.V., ils sont souvent sur ce type de contrat. Ils reviennent régulièrement. On les aidera comme on peut les aider, et après derrière on ne fera pas de miracle !

Vous savez, actuellement je crois qu'on doit être arrivé à une centaine de demandes dans tous les domaines, sur des emplois PEC mais également sur d'autres emplois, et que des Masnysiens !

Moi, je vais vous donner des exemples : au niveau du C.C.A.S. Je tombe sur un gamin de vingt ans cette semaine, qui vient avec un téléphone dernière génération, qui attend dans la salle d'attente. Je lui demande ce qu'il vient faire.

Il me répond : « je viens actualiser mon chômage ».

Tu viens pour actualiser ton chômage, tu peux te servir de ton téléphone et le faire tout de suite.

Je préfère que ce soit Marie-Paule qui le fasse. Vingt ans ! Donc, ça c'est un gamin que je risque de voir dans les semaines, dans les mois à venir, me demander éventuellement de faire de type de contrat. Et par contre, on a un camion-emploi qui vient pratiquement trois fois par semaine sur le parking du centre social et il n'y a personne qui y va, personne ! Donc, il y a un gros travail social à refaire, d'où le recrutement d'un deuxième adulte relais, puis d'un troisième qui ne devrait pas tarder à arriver... parce que c'est pareil, les adultes-relais sont financés à 80 % par l'Etat, nous on ne paye que 20 %, et derrière, on va faire tout ce travail social, et dieu sait qu'on a du boulot !

Et je l'ai encore appris à mes dépens hier soir, et on n'était pas sur un quartier QPV, Madame Gauthiez ! On était dans la rue Jules Caffart et un drame à l'intérieur d'un logement où je suis intervenu avec Monsieur Knopisch, un logement dans un état d'insalubrité, vous ne pouvez pas imaginer ! Donc le travail social, là, je vous rejoins ! Voilà, le bourg n'est pas en quartier prioritaire mais le bourg a de gros problèmes également.

Mme Gauthiez : Mais, bien sûr qu'il y a beaucoup de problèmes ! Tout à fait ! Je suis d'accord avec vous !

M. le Maire : Vous voyez, on est d'accord là !

Mme Gauthiez : Mais bien sûr ! Je suis d'accord avec vous, je n'ai jamais dit le contraire !

M. le Maire : Donc, y-a-t-il encore des questions sur cette délibération ?

Alors, qui est contre ? qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Délibération n° 2020 – 20/10 – n° 6
OBJET : CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés en Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Le Parcours Emploi Compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

La mise en œuvre des PEC repose sur le triptyque emploi/formation/accompagnement :

- . Un emploi permettant de développer des compétences transférables
- . Un accès facilité à la formation
- . Un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi

Les PEC sont destinés aux personnes les plus éloignées du marché du travail qui rencontrent des difficultés sociales ou professionnelles d'accès à l'emploi.

La rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail (20 heures minimum par semaine).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, 5 postes d'agent technique et 1 poste d'agent d'animation, de 20 heures par semaine, à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la création de 5 postes d'agent technique et d'1 poste d'agent d'animation de 20 heures par semaine, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à compter du 1^{er} Janvier 2021 ;

10) SIAVED – CONVENTION FINANCIERE POUR CESSION DE BIENS IMMOBILIERS

M. le Maire : C'est à vous Madame Gauthiez ça. A l'époque Madame Gauthiez, vous avez racheté un bungalow au SIAVED...

Mme Gauthiez : On était sur le point de l'acheter, on l'avait réservé, oui. Et vous pensez l'installer où ?

M. le Maire : Au stade Germinal

Mme Gauthiez : D'accord.

M. le Maire : Parce que le stade Germinal fera l'objet d'une rénovation dans le cadre de l'ERBM, dans le cadre de l'appel de fiches-projets. Jacques est allé voir. Tu as défini l'emplacement exact ?

M. Olszowski : Oui, c'est à l'emplacement des anciens vestiaires.

M. le Maire : D'accord. Donc, maintenant, il va falloir qu'on chiffre un peu. C'est M. Olszowski, adjoint, qui gère ce dossier, si tu peux en parler un petit peu.

M. Olszowski : Ben oui, déjà il y a le démontage, il va falloir faire démonter. Il y a cinq bungalows sur une surface de 135 m², il y a des côtés à refermer parce que c'était un ensemble de bungalows : plusieurs communes ont pris une partie, donc il y a des cloisons manquantes. Après, il va falloir préparer le terrain, le mettre sur des plots, acheminer l'eau, l'électricité et, bien sûr, remonter le tout.

Mme Gauthiez : Au niveau des anciens vestiaires, il y a déjà l'eau.

M. Olszowski : Oui, l'eau et l'électricité.

Mme Gauthiez : Après, il faut faire les branchements.

M. Olszowski : Oui, il faut faire les branchements et acheminer l'eau jusqu'en dessous du bungalow, à l'endroit où l'on veut mettre l'eau Il y a beaucoup de travail à faire.

Mme Gauthiez : Vous ne craignez pas les dégradations ?

M. Olszowski : Qui ne fait rien ne risque rien !

M. le Maire : De toute façon, on va tout dégager à cet endroit-là. On va nettoyer tout ce qui est arbustes, etc... et on va bien le mettre en vue. On va installer le bungalow et le sécuriser tout de suite, ça c'est clair ! De toute façon, on va sécuriser le stade complètement, on va remplacer les plaques qui ont été cassées. On va resécuriser le stade de sorte d'éviter que des dégradations se reproduisent.

Dans le cadre de l'ERBM, il y a un appel à projets. On va y mettre également un chantier d'insertion pour y reconstruire des vestiaires. Donc, j'ai reçu Madame Dehouck, du centre de formation d'Auberchicourt, et M. Chouchaoui pour voir comment on pouvait mettre en place ce projet. Le terrain par lui-même ne pose pas trop de problèmes parce que le terrain, il suffit de retravailler un peu la pelouse, on ne refait pas un stade... Il n'y a que les à-côtés qu'il faut remettre en place, et derrière aussi, il y aura dans le cadre du projet ERBM, là Régis pourra en parler car il suit le dossier de près, notre adjoint à l'urbanisme, avec la fameuse trame verte qui passera également dans le stade. Il y aura un chemin qui va passer dans le stade pour relier le fond du Champ Fleuri jusqu'au chemin des Galibots, en passant par la résidence « Ages et Vie ». Il y aura toute une trame comme cela qui va se mettre en place. Donc, voilà, on a un gros projet sur cette partie-là qui sera également partagé en interco, ce qui nous permettra aussi d'avoir des subventions PRADET.

Vous saviez, Madame Gauthiez, qu'on n'était pas éligible à la subvention PRADET pour les Galibots, vous le saviez ?

Mme Gauthiez : Je sais qu'on a fait la demande mais je ne connaissais pas la suite réservée...

M. le Maire : En fait, on a fait la demande mais ce n'était pas un outil intercommunal, donc à partir du moment où il ne desservait pas l'intercommunalité, systématiquement... Vous avez monté un dossier en y mettant des

adresses de personnes qui jouent au foot par exemple à Masny et qui habitent à Auberchicourt ou autres, mais ce n'est pas un projet partagé, donc systématiquement il n'était pas éligible. Heureusement que vous ne l'aviez pas mis au budget, c'était quand même 280 000 euros ; ça nous aurait peut-être handicapés à un moment ou à un autre. Par contre, pour avoir rencontré M. Nicolas BOISSEL de la Région à qui on a expliqué un peu le projet, notre fameuse trame verte qu'on peut faire passer à travers le stade, celui-ci nous a confirmé que notre projet était éligible. On aura également de belles enveloppes budgétaires à aller chercher.

Donc, pour revenir à ce que Jacques disait tout à l'heure concernant le bungalow, pour le transport : convoi exceptionnel, la grue : louée pour le déplacer, le démontage là-bas, le remontage chez nous ; je pense que c'est un budget qui va quand même être assez conséquent. On attend justement les devis, on a pris contact avec une entreprise de transport qui doit également nous remettre un devis...

M. Olszowski : Batiloc, oui.

M. le Maire : Et également une personne d'une autre société qui peut...

M. Olszowski : On peut demander soit à une société d'intervenir, soit faire appel aux services techniques de la ville, mais c'est un travail de 2-3 jours, il faut tout démonter, tout répertorier et tout remonter après.

M. le Maire : Je pense que c'est plutôt un travail à confier à des professionnels.

M. Olszowski : Oui.

M. Mazzolini : Quelle sera l'utilisation de ce bungalow ?

M. le Maire : Ce sera le club-house. En fait, au niveau du Stade Germinal, il n'y a plus rien, il n'y a plus de vestiaires, il n'y a plus de club-house. Comme on va remettre en service le stade, on va lui redonner sa mission principale ; ça nous permettra d'avoir un beau club-house qui nous coûtera quand même beaucoup moins cher que si on le faisait en dur et, par expérience footballistique, pour avoir tourné dans pas mal de stades et notamment dans le secteur, vous avez un super bungalow qui est installé à Aniche, le club-house du Sporting Club d'Aniche, vous avez également celui d'Auberchicourt et tous ces clubs-houses aujourd'hui sont aménagés dans des bungalows comme ça qui sont assez spacieux et pratiques.

M. Olszowski : Et pas chers !

M. le Maire : En plus, nous on sait, on connaît la longévité d'un bâtiment comme celui-là parce qu'on en a un qui a plus de vingt ans qui est toujours installé au stade Robert et qui n'a pas vieilli. Il est toujours bien en place, c'est celui de l'A.S. Vétérans. Ce sont des produits qui vieillissent très bien et comme ils sont modulables, c'est parfait. Eventuellement, on peut y stocker du matériel, y aménager une buvette, un espace dédié aux joueurs, une salle de réunions... ce genre de choses quoi.

M. Mazzolini : Il faut être vigilant avec ce type de bungalow : ce sont des passoires énergétiques.

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. Mazzolini : Des fois, on peut compléter l'isolation, des fois c'est rhabillé, mais bon il faut le savoir, ce n'est pas du dur non plus, ce n'est pas du bâtiment massif.

M. le Maire : Je pense que les anciens vestiaires qu'on avait ...

M. Olszowski : C'était pareil.

M. le Maire : L'ancien club-house qui a été rasé...

M. Mazzolini : C'était pire.

M. le Maire : C'était une passoire énergétique. Dans tous les cas de figure, si on a un truc comme cela, je suis certain qu'on fera des économies d'énergie, ça c'est clair et net.

M. le Maire : Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Délibération n° 2020 –20/10 – n° 7
OBJET : SIAVED – CONVENTION FINANCIERE POUR CESSION
DE BIENS IMMOBILIERS

La commune souhaite faire l'acquisition auprès du SIAVED d'un ensemble de bungalows de 135 m2 au prix de 3 780 € T.T.C. La convention financière actant cette vente et définissant les modalités d'acquisition de ce bien est soumise à la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention financière présentée par le SIAVED,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, au nom et pour le compte de la commune, et à en poursuivre l'exécution des modalités.

11) SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS (S.M.T.D.)
CARTES JOB – P.A. – R.S.A.

M. le Maire : Vous avez toujours les différents tarifs : cartes OR, JOB, RSA. Comme tous les ans, à la même période, c'est une participation que la ville apporte pour la mise en place de tarifs sociaux. Si vous avez des questions sur le sujet ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité. Merci.

Délibération n° 2020 –20/10 – n° 8
OBJET : SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS (S.M.T.D.)
CARTES JOB-PA-RSA

Comme les années précédentes, et pour toute la durée de la mandature, il est proposé que la commune co-finance avec le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (S.M.T.D.) des titres de transport en faveur des personnes âgées (P.A.) de plus de 65 ans et des titulaires du R.S.A. Il n'est pas envisagé de co-financement pour la carte JOB (demandeurs d'emploi).

Titres sociaux	Tarif	Participation S.M.T.D.	Participation commune	Participation bénéficiaire
Carte JOB	11.00 €	5.50 €	-	5.50 €
Carte RSA	32.00 €	16.00 €	16.00 €	-
Carte PA	44.00 €	-	22.00 €	22.00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable.

12) C.C.C.O. - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN
CHANTIER D'INSERTION – LOT PEINTURES – CENTRE « LES GALIBOTS »

Le centre « Les Galibots ». La phase 3 a été attaquée, on est à l'étage et derrière cela, nous, on s'est aperçu que l'architecte... Je ne vais pas vous donner mon avis sur l'architecte parce que j'évite d'aller aux réunions de

travaux, je laisse le soin aux adjoint mandatés pour cela parce que je crois qu'il y a un moment où... On avance et sincèrement, je ne sais pas où on va. Il n'y a pas de peintures de prévues.

Moi j'ai été un peu recherché dans les archives que vous avez laissées, je me suis renseigné aussi auprès du centre de formation d'Auberchicourt, le centre de formation de la C.C.C.O. Il s'avère que le lot peintures tel qu'il avait été prévu concernait le rez-de-chaussée. Or, le rez-de-chaussée a été fait par l'entreprise parce que vous aviez décidé de le faire par une entreprise et le chantier est tombé à l'eau. Donc, quand on a rencontré notre architecte préféré avec Daniel, il nous a dit tout simplement : « On en est où avec la peinture ? » Moi, je lui ai dit : « Ben écoutez, c'est vous l'architecte, je n'en sais rien ! ». Alors, il me dit : « Il n'y a pas de peintures de prévues parce que Madame Gauthiez m'a indiqué qu'un chantier peintures était prévu.

Mme Gauthiez : Oui, c'est ça.

M. le Maire : Oui, mais pas de chantier peintures prévu, ben écoutez, moi je n'en sais rien. Je lui dis : « Vous allez finir quand les travaux ? ». Il me dit : « Voilà : si vous me faites la peinture au mois de novembre, nous, pour le mois de décembre on a fini.

Alors moi j'ai un problème, parce que le solde de la subvention du département, on a obtenu, vous avez obtenu 300 000 € du Département qui ont été phasés en plusieurs versements, le dernier versement sera effectué à partir du moment où on aura fini la phase 3 des travaux, c'est-à-dire au plus tard le 31 Décembre 2020. Or, l'architecte qui connaît très bien son boulot, il connaît tellement bien son boulot qu'il n'y avait pas la peinture, enfin bref, il me dit : « Ne vous inquiétez pas Monsieur le Maire, nous on aura fini ».

Moi, plus j'avance et plus je vais au collège, moins ça avance et plus je suis inquiet. On a déjà eu un report de trois mois pour cette subvention à cause de la crise covid et je ne suis pas certain qu'on va avoir un report supplémentaire.

Donc, on leur donne un bon coup de pression parce qu'il est hors de question de perdre les 300 000 € qui ont été prévus au budget. Aujourd'hui, ce n'est pas simple parce que systématiquement, ça nous posera un problème dans la trésorerie.

Derrière, je me suis rapproché, moi, du centre de formation et les responsables du centre de formation se sont déplacés pour voir les travaux à réaliser à l'étage. Ils nous ont dit : « Monsieur Fontaine, les choses sont compliquées parce qu'il faut remettre du placo à certains endroits, des prestations qui n'étaient apparemment pas prévues dans le lot. Alors, je n'en sais rien. Moi, je ne suis pas technicien, je ne suis pas un professionnel du bâtiment. On peut me dire ce qu'on veut, donc je vais avec des techniciens sur place voir ce que l'on peut faire. Et les services de la CCCO m'ont dit : « Voilà, il faut repartir avec un placo pour rattraper l'épaisseur du mur, et venir ensuite appliquer la peinture. Donc, on va avoir des devis d'ici la fin de semaine parce qu'ils se sont engagés à aller très très vite. Ils m'ont dit : « Ne vous inquiétez pas Monsieur Fontaine, avant vendredi vous aurez une idée de ce que cela va vous coûter. Donc derrière, tout ça ce n'était pas intégré au budget, on va voir un peu le coût de la réalisation de cette opération. On va le faire parce qu'on est obligé de le faire, on ne peut pas se permettre de perdre de l'argent et voir un peu comment cette histoire va se terminer.

Moi, je le redis encore une fois, Madame Gauthiez, je ne mettrai plus un centime dans ce bâtiment.

Quand ce ne sont pas des fuites, parce qu'il n'y a pas de lot toiture qui était prévu, on a déjà eu des fuites à certains endroits.

On cherche une chaudière, je ne sais pas si on l'a retrouvée. On cherche toujours une chaudière parce que on avait trois chaudières, il n'y en a plus que deux. Les entreprises sont toutes en train de se battre ; ce n'est pas moi, c'est l'autre... L'autre a déposé le bilan... Quoiqu'il en soit, trois chaudières ont été payées, donc il nous manque une chaudière.

Il y a plein de choses qui nous tombent dessus, j'ai même peur que ça tourne en fiasco cette histoire.

En plus, vous avez, vous, déjà autorisé des associations à venir dedans, notamment la danse qui occupe deux salles. Donc, là derrière il y a la PMI qui a repris, la petite enfance... Elles ne peuvent pas exercer correctement leurs activités car les associations en place ne veulent pas prêter les salles, parce que Madame Gauthiez leur a dit que c'étaient leurs salles. Donc, voilà, il y a un tas de choses comme cela !

Mme Gauthiez : Madame Gauthiez a bon dos !

M. le Maire : Je vous dis ce qu'on me dit. C'était votre projet Madame Gauthiez, c'était votre cœur de ville ce bâtiment-là ! D'accord, parce que là on est loin du cœur de ville. Là, c'est plutôt... Moi, je suis inquiet, je vous le dis franchement, je suis très inquiet pour l'avenir de ce bâtiment.

Moi, je ne mettrai plus un centime dans ce bâtiment. Alors j'attends, j'espère, je croise les doigts et je ne suis pas croyant, mais je vais quand même prier pour que la phase 3 soit terminée pour le 31 Décembre. Et après on verra, adienne que pourra dans ce bâtiment !

Voilà, on va se poser et il va falloir que l'on réfléchisse tous ensemble déjà autour de la table, l'opposition comprise, parce que toutes les idées sont bonnes à prendre et moi je veux travailler avec tout le monde, et puis on verra par la suite s'il est utile de continuer ce type d'animation. On a passé les deux millions d'euros. On utilisera les locaux en fonction de la rénovation de la phase 3 et puis après, terminé.

Pour moi, c'est parti pour être un fiasco cette histoire parce qu'en plus, on s'est aperçu qu'actuellement il fait froid là-bas.

Mme Gauthiez : Il n'y a pas de chauffage !

M. le Maire : Il n'y a pas de chauffage parce que on ne retrouve plus le qualigaz, il manque des documents. Les entreprises se battent : moi, je n'ai pas le qualigaz, donc je ne mets pas en route les chaudières. On a un ascenseur. On appuie dessus, pour l'instant il ne fonctionne pas.

M. Brassart : C'est une décision que nous avons prise. Nous n'avons pas voulu mettre en route l'ascenseur afin que les ouvriers qui montent ne puissent pas l'utiliser.

M. le Maire : J'ai essayé de l'utiliser quand même, mais il ne fonctionne pas. Je ne sais pas s'il ne manque pas un câble ; il manque déjà une chaudière, alors pour peu qu'il manque déjà un câble !

M. Brassart : On a acheté trois chaudières et je ne sais pas où est passée la troisième !

M. le Maire : Enfin bref, toujours est-il qu'il n'y a pas de chauffage ! Et là-bas, c'est un coupe-gorge, et on découvre au fur et à mesure que le long de la partie qui n'est pas rénovée, les murs à l'extérieur sont à rejointoyer. On va réfléchir à tête reposée sur la suite à donner pour terminer cette fameuse phase 3 ; touchons notre argent du Département, on aura je pense déjà réussi une bonne chose. Donc, je vous demande de prendre une délibération sur le fait qu'on va mettre en place un chantier d'insertion pour le lot peintures. Alors, pourquoi le lot peintures ? Parce que cela va nous coûter moins cher. Donc, est-ce qu'il y a d'autres questions là-dessus ? Fabrizio ?

M. Mazzolini : Ce type de contrat, tu l'as dit tout à l'heure, c'est un devis qui va être réalisé, ça va être forfaitisé ?

M. le Maire : En fait, eux, ils établissent un devis, ce n'est pas facturé comme une entreprise normale. Ils ont aussi des conventions pour payer le personnel. La CCCO touche des subventions de l'Etat pour faire travailler ce genre de personnes. Cela valorise les personnes et derrière cela ils ont de la main-d'œuvre bon marché, bien qu'eux sont payés normalement. Nous, cela nous permet d'avoir une main-d'œuvre qui est beaucoup moins chère et derrière également, ils ont des conventions avec Point P pour acheter du matériel. C'est-à-dire qu'eux, ils vont nous faire une liste du matériel dont ils ont besoin. C'est nous qui allons commander à Point P le matériel pour le compte de la C.C.C.O. ; derrière, nous allons bénéficier des tarifs négociés de la C.C.C.O. pour avoir les peintures, le placo, tout ce dont nous avons besoin pour rénover le bâtiment.

M. Mazzolini : Est-ce que cela sera forfaitisé ? J'ai l'impression en lisant ce document que c'était plus un contrat de prestation de main-d'œuvre et que, si cela prenait un mois, on paierait un mois de main d'œuvre, si cela durait trois mois, on paierait trois mois de main-d'œuvre.

M. le Maire : Non, en fait c'est forfaitisé. M. Chouchaoui va prendre les métrés, il doit se rendre au centre demain, je crois. Il va nous faire des devis. Il y aura un devis pour le matériel et un devis pour la main-d'œuvre. En fait, il n'est pas question... je comprends ce que tu veux dire, voilà le temps est dépassé... C'est un devis global. J'aurai le devis pour la fin de semaine.

M. Mazzolini : Et pour le coordonnateur qui est quelqu'un de la commune, ça va être quoi son rôle effectivement ? En lisant le document, j'ai l'impression que cela devait être un conducteur de travaux.

M. le Maire : En fait, lui, il veillera au bon déroulement du chantier, parce qu'au niveau du centre de formation, ils ont également leur responsable de service. C'est-à-dire que les travailleurs du centre de formation sont accompagnés. On ne les laisse pas comme ça et ce n'est pas notre responsable des services techniques qui va leur dire, voilà tu feras ci, tu feras ça.

M. Mazzolini : Ils sont bien encadrés par du personnel de la C.C.C.O. ?

M. le Maire : Ils sont encadrés par les services de la C.C.C.O. et, nous, on a besoin d'avoir une personne de la ville qui puisse faire le relais avec le responsable des salariés qui sont sur place. On veut qu'il y ait quelqu'un en permanence pour veiller au bon fonctionnement surtout, c'est ce qui est le plus important.

Alors, d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

Délibération n° 2020 –20/10 – n° 9

**OBJET : C.C.C.O. – CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER D'INSERTION
(REHABILITATION/RECONVERSION ANCIEN COLLEGE DESNOS –
3^{ème} PHASE - LOT PEINTURES)**

La commune souhaite favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi en développant des chantiers d'insertion comme outil d'insertion.

Elle entend confier à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, au titre de ses compétences et via son centre de formation, la réalisation d'un chantier d'insertion consistant à effectuer des travaux de peinture dans le cadre de la 3^{ème} phase de l'opération « Réhabilitation/reconversion de l'ancien collège Desnos ».

Dans ce cadre, une convention définissant les conditions de mise en œuvre de ce chantier et les engagements de chacune des parties, opération dont le coût final et modalités de financement restent à définir, est soumise à la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention à intervenir avec la C.C.C.O. et à en poursuivre l'exécution des modalités.

13) SCOT DU DOUAISIS – SERVICE ENERGIE COLLECTIVITES RENOUVELLEMENT ADHESION

M. le Maire : C'est une convention, Régis pourra peut-être vous en parler un peu, le SCOT qui fournit des prestations de services en économie d'énergie.

M. Minnens : Le SCOT signe des conventions pour avoir des tarifs préférentiels et faire faire à la ville des économies d'énergie. Il est aussi là pour apporter des aides en matière d'environnement, si on voulait installer des panneaux photovoltaïques par exemple. Il y a des choses qui pourraient rapporter des économies à la ville.

Dans ce but, j'ai pris rendez-vous avec une technicienne du SCOT pour voir un peu ce qu'on pourrait aménager. On a vu avec Daniel quelques projets qu'il serait intéressant d'étudier, notamment dans les écoles, donc là c'est plus au niveau des chaudières ; on va donc la faire venir, on va avoir une réunion avec cette dame pour voir les sources d'économies qu'on pourrait faire au niveau de la ville, les chantiers qu'on pourrait mener ; cela concerne les chaudières à condensation, nous pensons aussi à la toiture de la salle Jacques Brel qui est classée dans le cadre de l'UNESCO mais qui permet quand même des aménagements au niveau de ces bâtiments. Donc, voilà.

M. le Maire : Le classement à l'UNESCO, je tiens à le rappeler, ce n'est pas comme un classement aux Bâtiments de France, ce sont deux choses complètement différentes.

On a une petite problématique sur la toiture du foyer Jacques Brel qui est en amiante ; il y a un logement qui a été construit juste à côté et le propriétaire se plaint régulièrement de poussière d'amiante dans sa cour. Alors, au départ, je pensais que c'était quelque chose de fantaisiste mais je me suis aperçu, je ne suis pas sûr que ce soit de l'amiante, mais il y a de la mousse avec de la poussière qui se détache de ces tôles qui sont quand même bien usagées, parce qu'elles datent de la construction de la salle Jacques Brel et, si j'ai bon souvenir, la salle Jacques Brel...

M. Brassart : C'était le Patronage Intercommunal à l'époque, construit en 1948 ; cela fait plus de soixante dix ans.

M. le Maire : Donc il va falloir quand même qu'on réfléchisse à rénover la toiture de cette salle et si on remplace la toiture, voir quel type de toiture on souhaite. Est-ce qu'on installe des panneaux photovoltaïques ? C'est dans l'air du temps. Il va falloir faire une étude et voir ce qu'on pourra faire pour rentabiliser la toiture. Il y a des pistes comme cela...

M. Brassart : Moi, ce qui m'intéresse surtout dans le SCOT, c'est le côté ingénierie. Parallèlement à cela, je vous rappelle qu'il y a le plan de relance de l'économie (3 milliards d'euros) dont une grosse partie est destinée à la rénovation... au virage écologique. Surtout au niveau des écoles, il y a un projet qui est soutenu par l'Académie de Lille. Leurs services nous demandent des informations sur l'état de nos établissements scolaires, de voir ce qu'on peut faire pour améliorer la performance énergétique de ces bâtiments et on s'est aperçu qu'il y avait quand même pas mal de choses à faire dans les trois écoles ; le SCOT va pouvoir nous aider dans ce domaine.

M. Minnens : Oui, en fait les techniciens du SCOT nous accompagnent dans les projets de rénovation, et principalement les projets d'énergie renouvelable. Ils ont une bonne connaissance de ces sujets-là. Il serait bon d'approfondir les projets pour voir quelles aides peuvent nous être apportées.

M. le Maire : Leurs techniciens sont là pour nous aider.

M. Minnens : Etant donné que la convention se termine cette année, il y a lieu de la renouveler pour une nouvelle période de trois ans, afin de poursuivre ce partenariat sur toutes les questions d'énergie.

M. le Maire : On n'a pas le coût d'adhésion ?

M. Minnens : Le coût d'adhésion est fonction du nombre d'habitants dans les communes.

M. Mazzolini : C'est en fonction des besoins, je crois que c'était défini dans le contrat.

M. Minnens : En fait, les services du SCOT attendaient une réponse des communes pour le mois d'octobre. Ils regroupent l'ensemble des communes qui adhèrent au dispositif, ils ont un nombre de personnes et après ils calculent le coût par rapport au nombre de personnes de chaque commune.

Il y a encore des questions là-dessus ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci

Délibération n° 2020 – 17/12 – n° 10

OBJET : ADHESION AU SERVICE ENERGIE COLLECTIVITE 2021 – 2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » (DT3E), le SCOT Grand Douaisis s'engage depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine.

Il a ainsi créé le Service Energie Collectivités (SEC) pour permettre aux communes de développer une véritable stratégie patrimoine sur le long terme, visant à réduire fortement la consommation de leur parc mais également à développer leur autonomie énergétique en utilisant des énergies renouvelables locales. Ce service porté par le SCOT est assuré par des conseillers énergie, personnes qualifiées sur les problématiques énergétiques et patrimoniales (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule) et aux différentes démarches à entreprendre (contrats de fourniture d'énergie, montage et suivi de projets de rénovation, marchés publics, installations utilisant des énergies renouvelables...).

Ce service permet aux communes adhérentes de :

- Recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques et patrimoniales, sur les dispositifs en vigueur, les opportunités...
- Maîtriser et réduire leurs consommations
- Réaliser des rénovations importantes et adaptées à leur patrimoine
- Développer l'utilisation et/ou la production d'autres sources d'énergie, notamment renouvelables

Pour la commune de MASNY, le coût annuel sera de 1,40 € par an et par habitant, soit 5 821,20 € sur la base des données de population INSEE 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune :

- A adhérer au Service Energie Collectivités (SEC)

- A s'inscrire dans une stratégie d'amélioration de son patrimoine
- A désigner un référent politique et un référent technique
- A transmettre toutes les informations requises pour la réalisation des missions du SEC
- A informer le conseiller dédié des projets et réflexions d'interventions sur le patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le partenariat entre la commune et le SCOT pour développer des actions d'amélioration du patrimoine communal
- D'autoriser le SCOT à contractualiser avec les fournisseurs d'énergie et autres établissements pour obtenir les données énergétiques nécessaires sur le patrimoine
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Service Energie Collectivités » avec le SCOT

ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2020 – 20/10 – N° 10 ET NOUVELLE REDACTION
OBJET : ADHESION AU SERVICE ENERGIE COLLECTIVITES 2021 - 2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » (DT3E), le SCOT Grand Douaisis s'engage depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine.

Il a ainsi créé le Service Energie Collectivités (SEC) pour permettre aux communes de développer une véritable stratégie patrimoine sur le long terme, visant à réduire fortement la consommation de leur parc mais également à développer leur autonomie énergétique en utilisant des énergies renouvelables locales.

Ce service porté par le SCOT est assuré par des conseillers énergie, personnes qualifiées sur les problématiques énergétiques et patrimoniales (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule) et aux différentes démarches à entreprendre (contrats de fourniture d'énergie, montage et suivi de projets de rénovation, marchés publics, installations utilisant des énergies renouvelables...).

Ce service permet aux communes adhérentes de :

- recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques et patrimoniales, sur les dispositifs en vigueur, les opportunités...
- maîtriser et réduire leurs consommations
- réaliser des rénovations importantes et adaptées à leur patrimoine
- développer l'utilisation et/ou la production d'autres sources d'énergie, notamment renouvelables

Pour la commune de MASNY, le coût annuel sera de 1,40 € par an et par habitant, soit 5 821,20 € sur la base des données de population INSEE 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune :

- à adhérer au Service Energie Collectivités (SEC)
- à s'inscrire dans une stratégie d'amélioration de son patrimoine
- à désigner un référent politique et un référent technique
- à transmettre toutes les informations requises pour la réalisation des missions du SEC
- à informer le conseiller dédié des projets et réflexions d'interventions sur le patrimoine

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE :

- d'autoriser le partenariat entre la commune et le SCOT pour développer des actions d'amélioration du patrimoine communal
- d'autoriser le SCOT à contractualiser avec les fournisseurs d'énergie et autres établissements pour obtenir les données énergétiques nécessaires sur le patrimoine
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Service Energie Collectivités » avec le SCOT

14) NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN – COMITE SYNDICAT DU 13 FEVRIER 2020

M. le Maire : Alors, SIDEN-SIAN, les nouvelles adhésions. De toute façon, on n'y peut pas grand-chose. On ne peut que les accepter.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Délibération ° 2020 –20/10 – n° 11

OBJET : NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN – Comité Syndical du 13 février 2020

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau potable et industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion au SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau potable », entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en date des 27 avril 2018 et 28 Janvier 2019,

Vu la délibération n° 2020/13 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Eau » pour le territoire de la commune de BERTRY (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020 /14 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Eau » pour le territoire de la commune de BUSIGNY (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/15 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Eau » pour le territoire de la commune de CLARY (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/16 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Eau » pour le territoire de la commune de SAINT-BENIN (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 176/25 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa séance du 13 février 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis et le transfert des compétences « Eau Potable » C1.1 (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine) et C1.2 (Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivants : BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN,

Vu la délibération n° 2020/84 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Eau » pour le territoire de la commune d'HONNECHY (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/85 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Eau » pour le territoire de la commune de MAUROIS (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 177/26 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa séance du 13 février 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences « Eau Potable » C1.1 (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine) et C1.2 (Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : HONNECHY et MAUROIS,

Vu la délibération n° 2020/17 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Assainissement » pour le territoire de la commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/18 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Assainissement » pour le territoire de la commune de BUSIGNY (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/19 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Assainissement » pour le territoire de la commune de CLARY (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/20 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Assainissement » pour le territoire de la commune de SAINT-BENIN (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/21 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour le territoire de la commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/22 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour le territoire de la commune de BUSIGNY (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/23 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour le territoire de la commune de CLARY (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/26 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour le territoire de la commune de SAINT-BENIN (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 178/27 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa séance du 13 février 2020, par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour les communes membres suivantes : BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN,

Vu la délibération n° 2020/24 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour le territoire de la commune de DEHERIES (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 2020/25 en date du 12 février 2020 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis portant transfert de la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour le territoire de la commune de HONNECHY (Nord) au SIDEN-SIAN,

Vu la délibération n° 179/28 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa séance du 13 février 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour les communes membres suivantes : DEHERIES et HONNECHY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

- D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

. de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)

. de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : HONNECHY et MAUROIS (Nord)

. de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour les communes membres suivantes : BOUSSIÈRES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)

. de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour les communes membres suivantes : DEHERIES et HONNECHY (Nord)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 176/25, 177/26, 178/27, 179/28 et 180/29, adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 février 2020.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

15) CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AINÉS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

M. le Maire : C'est pour lutter contre l'isolement des aînés et des personnes en situation de handicap. Donc, on a une convention à signer également avec le Département. Si vous avez éventuellement des commentaires à faire là-dessus. Je voulais aussi dire que derrière cela, Isabelle peut peut-être en parler un peu, car c'est de sa compétence. Il y a ce que le Département met en place mais aussi, au niveau communal, ce qu'Isabelle et ses équipes mettent en place. Je laisse la parole à Isabelle.

Mme Delsaut : Pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles, mais aussi les personnes en situation de handicap, une situation qui s'est malheureusement amplifiée avec la covid, on a mis en place un premier outil qu'on appelle pour l'instant « le registre des personnes fragiles ». On a réalisé un questionnaire qui a été distribué dans les boîtes aux lettres afin de recenser et d'orienter vers les aides, voir quelles aides on pourrait apporter à certaines personnes avec nos partenaires, comme le CLIC par exemple. On a déjà eu pas mal de retours en mairie. On va planifier une date pour analyser ces questionnaires.

M. le Maire : Vous avez tous eu « Le Masnysien ». « Le Masnysien » a été long à réaliser parce qu'il y avait 10 à 12 pages. Un courrier à l'attention des personnes vulnérables, en situation de handicap... a été inséré à l'intérieur et derrière, on est en train de mettre en place un véritable dispositif pour dire qu'en période de canicule, en période de covid... on puisse intervenir rapidement...

Mme Delsaut : Et puis, pour approfondir aussi, pour connaître les besoins de ces personnes et leur apporter les aides auxquelles elles peuvent prétendre et dont elles n'ont pas toujours connaissance.

M. le Maire : Surtout, il importe de bien faire la différence entre les gens qui peuvent avoir 80 ans comme l'une de mes voisines, qui est en bonne santé, qui roule en voiture, comme la grand-mère qui roule en coccinelle dans le célèbre film de Disney, et des gens qui ont 50-55 ans qui ont besoin d'être aidés, qui ont de grosses difficultés, qui vivent isolés... C'est un dispositif que nous souhaitons mettre en place.

Pour l'instant, nous avons beaucoup de retours... on va pouvoir mettre en place un listing. Il y avait déjà un fichier qui existait avec le CCAS, mais il n'était pas forcément à jour. Donc, l'objectif aussi c'est de remettre à jour régulièrement ce listing. En période de canicule, nous avons fait un peu le tour des gens vulnérables et nous nous sommes aperçus que le peu de gens que nous sommes allés voir bénéficiaient de la télé-alarme... très peu s'étaient fait connaître. Aujourd'hui, avec ce nouveau fichier, on appellera directement les personnes en situation difficile.

Pour revenir à la convention avec le Département, je crois que c'est une première, aucune convention de ce type n'a jamais été signée auparavant avec le Département.

On va passer à la délibération. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

Délibération ° 2020 –20/10 – n° 12

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AINES ET DES PLUS FRAGILES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contexte de la crise sanitaire et du confinement lié à la covid-19 a amplifié l'isolement des personnes âgées et fragiles. L'échelon communal, de par sa proximité avec les administrés, constitue la bonne échelle pour mener des actions conjointes pour combattre l'isolement des plus fragiles. Le Département, en qualité de chef de file des politiques sociales, appuyé par l'expertise de la Maison Départementale du Handicap (MDPH) a un rôle central d'ensemblier à côté des communes.

Le Département a affirmé cette volonté, en adoptant le 29 Juin 2020 une délibération portant sur le partenariat avec les communes pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Pour entrer rapidement dans une phase opérationnelle, la signature d'une convention consistant à développer conjointement une stratégie locale de lutte contre l'isolement en s'appuyant sur des outils efficaces, notamment le registre des personnes fragiles, est proposée au conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Considérant la nécessité de nouer un partenariat dans un cadre renforcé au regard des enjeux de la lutte contre l'isolement pour les publics fragiles âgés et/ou en situation de handicap,

APPROUVE les termes de la convention qui lui est présentée,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, au nom et pour le compte de la commune, et à en poursuivre l'exécution des modalités.

16) DENOMINATION VOIE – RESIDENCE SENIORS – FOND DES QUARANTE

M. le Maire : *On a besoin de prendre une délibération rapidement pour donner un nom à la rue qui va desservir la résidence « Ages et Vie ».*

On est intervenu... On va quand même en parler un peu de la résidence séniors. On a été obligé d'intervenir parce que des engins sont arrivés du jour au lendemain sans crier gare. On a attaqué les travaux sans prévenir la mairie, occasionnant des gênes pour les riverains de la rue Henri Dunant. On a eu des remontées du voisinage nous disant voilà : les tracteurs arrivent là, déboulent, ça se croise... les 38 tonnes... Quand on attaque des travaux, en général on prévient la mairie, on sollicite des arrêtés...

Donc, avec Régis Minnens, on s'est rendu sur le chantier ; bien sûr il n'y avait pas d'entreprises, parce que ce jour-là, elles ne travaillaient pas. On a cherché à contacter la société et on a réussi à avoir quelqu'un au bout du fil. Régis a organisé une réunion ce matin et il va pouvoir nous en dire plus.

M. Minnens : *En, fait, rue Henri Dunant, les travaux ont commencé sans qu'une déclaration préalable de travaux n'ait été faite auprès de la commune, ce qui fait que nous n'étions pas informés. Ils ont commencé aussi un week-end, tout particulièrement un dimanche, ce que je trouve un peu choquant parce qu'on n'était pas au courant. Donc, je ne sais pas pour quelle raison ils ont commencé un dimanche. Le maître d'œuvre... Le gestionnaire a été avisé, parce que j'en ai discuté avec lui, il va voir avec sa direction pourquoi ça s'est passé comme ça.*

Au niveau du chantier, il a démarré. Etant donné qu'il n'y avait pas d'autorisation, qu'aucun arrêté municipal n'avait été pris concernant la protection des personnes appelées à traverser cette partie-là... j'ai eu une réunion ce matin et j'ai demandé que les consignes de sécurité soient strictement appliquées.

Tout d'abord, la protection du site. On va clôturer avec des barrières héras, j'ai demandé à la société que le chantier soit clôturé, hormis l'accès aux engins. Il faut empêcher les piétons d'accéder au site, ce qui nécessite l'interdiction pour les piétons de passer par le sentier reliant le lotissement au chemin des Galibots, ces travaux occasionnant pas mal de risques pour les piétons qui s'aventureraient sur ce chantier... Les piétons vont être invités à passer par la route départementale ou par le chemin des Galibots qui va de la rue de la Fabrique à la rue Mousseron. Un arrêté municipal va être pris en ce sens, pour une durée d'un an, jusqu'au 15 Octobre 2021.

M. Mazzolini : *Sur le chantier, ils n'ont pas de coordonnateur sécurité ?*

M. Minnens : *Comment ?*

M. Mazzolini : *Ils n'ont pas de coordonnateur sécurité sur le chantier ?*

M. Minnens : *Je l'ai rencontré ce matin, il a pris son service et il est en train de mettre en place tout le dispositif. On a demandé à ce que la vitesse des véhicules soit limitée à 30 km/heure, qu'il n'y ait pas de croisement de camions, parce que ça implique d'empiéter sur les trottoirs et cela occasionne des dommages au niveau des trottoirs ; j'ai pu constater que les trottoirs étaient abîmés. On a aussi des vibrations qui ont créé des problèmes d'affaissement au niveau des habitations. J'ai convié les personnes touchées par ces travaux de se rapprocher de leur assurance pour déclarer un sinistre. Donc, là il y a une partie privative et puis avec la société « Ages et Vie », il y a des assurances intermédiaires. Nous, on va regarder de notre côté si on peut faire un état des lieux avec un huissier...*

M. le Maire : Pas on va regarder, on va faire un constat d'huissier !

M. Mazzolini : En fait, il est déjà un peu tard. En général, quand un chantier se déroule normalement, on commence l'état des lieux avant même de mettre des clôtures, avant même de ramener le moindre matériel...

M. le Maire : Ils sont arrivés du jour au lendemain !

M. Minnens : Ils sont arrivés du jour au lendemain sans prévenir !

M. Mazzolini : Mais ça, à mon sens, ce n'est pas à mon sens, c'est la loi, c'est la responsabilité première du maître d'ouvrage.

M. Minnens : Oui

M. Mazzolini : Donc, les entreprises, les voir, etc... c'est bien pour les situations d'urgence mais je pense que la mise en demeure doit être faite au maître d'ouvrage. C'est sa responsabilité première, c'est lui qui doit faire respecter la sécurité vis-à-vis de ses ouvriers.

M. Minnens : Tout va être mis en œuvre pour recadrer ce chantier-là.

M. le Maire : Pour ceux qui connaissent bien le secteur, il y avait la petite voyette qui s'est faite naturellement. Moi je l'ai toujours connue, je l'empruntais quand j'étais gamin. Elle a été un peu rétrécie, recouverte avec les arbustes mais le passage existe toujours, et historiquement les gamins utilisaient ce chemin pour se rendre au collège. Des personnes l'empruntent aussi régulièrement pour se rendre à Intermarché. Le pire dans l'histoire c'est qu'il y a des gens qui passaient là alors que les entreprises étaient en train de travailler et, pour en revenir à ce que tu disais, le responsable sécurité, je ne sais pas ce qu'il a fait dans cette histoire-là... mais il est plus que temps de recadrer tout ça.

M. Mazzolini : Mais, peut-être qu'il n'était pas au courant. En fait, quand il y a une constatation qui est faite par l'Inspection du Travail, la première chose qu'elle fait c'est qu'elle met en demeure le maître d'ouvrage qui lui est seul responsable, qui doit faire appliquer les règles de sécurité sur le chantier vis-à-vis des ouvriers mais aussi vis-à-vis des tiers.

M. le Maire : Alors, on m'a fait parvenir une photo qui montre deux gros tracteurs qui se croisent dans le cul-de-sac et qui se trouvent tous deux sur les trottoirs, longeant les murs... Quand on a deux gros tracteurs comme cela avec des bennes, ça prend plus que la largeur de la route. Moi, j'ai dit : « On arrête-là ! » Si on n'avait pas eu un accord ce matin, moi j'arrêtais le chantier ! Il est hors de question qu'on continue comme cela ! On va faire tout ce qu'il faut, tous les constats nécessaires, et derrière, si cela ne se passe pas comme on veut, j'appliquerai mon pouvoir de police.

M. Brassart : Le constat d'huissier, je pense que normalement l'entreprise doit le faire.

M. Mazzolini : Oui, mais des fois elle ne le fait pas. Mais dans tous les chantiers d'une certaine importance, on le fait : des travaux de VRD, de terrassement, etc... comme on utilise des gros engins, en général on le fait.

M. Minnens : J'ai demandé au coordonnateur, j'ai demandé le document... je lui ai demandé de voir où on en était au niveau de ce problème. Il va se renseigner de son côté... parce qu'il y a aussi tout ce qui concerne les fouilles archéologiques, les terrassements, etc... Je pense que la raison pour laquelle ils ont commencé un dimanche, c'est pour éviter d'être confrontés au site archéologique et d'avoir un arrêt de chantier.

M. le Maire : Toujours est-il qu'ils sont arrivés comme cela du jour au lendemain, sans crier gare !

M. Mazzolini : Je pense que pour les terrassements pour les sites archéologiques, c'est défini bien à l'avance.

M. Minnens : Oui, il y a une validation au niveau du permis de construire. Ils ont validé le permis. Maintenant, j'ai un doute par rapport à ça.

M. Mazzolini : Tu as pris contact avec le maître d'ouvrage ?

M. Minnens : Oui, je l'ai vu ce matin, je l'ai rencontré. On a évoqué tous les problèmes rencontrés depuis l'ouverture du chantier.

M. le Maire : C'est vrai que l'histoire des fouilles archéologiques... On a rencontré le gars de chez Nécixity. Avec le lotissement qui est en train de se construire à côté du collège, il a laissé un bras là-dedans. Cela a

duré des mois. Il espère qu'il pourra se rattraper avec la deuxième phase ; une deuxième phase est programmée car il y a une encore une partie constructible. Ce n'est pas une bonne opération pour lui, quoi !

M. Mazzolini : Ce n'est pas une raison pour mégoter sur la sécurité !

M. le Maire : On est entièrement d'accord !

Alors, pour en revenir au nom de rue. Est-ce que vous avez un nom de rue à proposer ? Nous, on a réfléchi à un nom de rue : la rue des Cerisiers.

Alors la rue des Cerisiers, je vais vous expliquer pourquoi la rue des Cerisiers.

Déjà, il y a une superbe chanson : « Le temps des cerises » ... en relation avec la résidence « Ages et Vie ».

Et puis derrière, ça va être « le devenir » des fêtes de Tiot Batiche à qui on va donner une nouvelle dimension. Dans les communes voisines, vous avez des fêtes faisant référence à un fruit ou un légume comme par exemple la fête de la fraise : la fête de Tiot Batiche est célébrée au mois de juin, c'est pour cela qu'on a choisi la cerise. Donc, on est déjà en train de travailler pour les festivités de Tiot Batiche autour du thème de la cerise (bière à la cerise, gâteau à la cerise...) et Joëlle ira porter avec les enfants dans les jours qui viennent... Je vais laisser quand même Joëlle expliquer la démarche.

Mme Fava : Alors, on organise une journée de l'environnement le vendredi 27 Novembre. A cette occasion, je fais participer les écoles du Champ Fleuri et Robert. Il y aura des enfants de CE1 et de CE2 qui vont nous accompagner pour planter des arbres. Avec l'école du Champ Fleuri, nous allons planter des cerisiers au parc Verlaine, ensuite une petite animation sera proposée et, l'après-midi, nous allons en planter avec l'école Robert entre l'ancien et le nouveau collège, il y aura une animation également. Et, normalement le soir, nous devrions attribuer les récompenses pour les jardins fleuris. Avec la covid, il nous semble difficile de réunir les participants. 33 personnes ont participé au concours, je vais offrir à chaque participant un petit cerisier qu'il pourra planter dans son jardin.

M. le Maire : Masny sera sous la cerise. A chaque coin de rue, nous aurons des cerisiers. On pourra faire des gâteaux, de la liqueur éventuellement... mais attention, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé !

Donc voilà, on propose la rue des Cerisiers, si quelqu'un a une autre dénomination à proposer, Madame Gauthiez, avez-vous une proposition à faire ? Vanessa ? Fabrizio ?

Mme Gauthiez : On va y réfléchir !

M. le Maire : Oui, mais on est obligé de prendre la délibération.

Mme Gauthiez : Dans la délibération, vous dites bien : il convient de réfléchir à une dénomination pour cette voie.

M. le Maire : Alors, on réfléchit !

Mme Gauthiez : Ben oui, je pense.

M. le Maire : Alors, on a réfléchi.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A la majorité des voix (2 contre : Mmes Gauthiez – Rousseau). Merci.

M. le Maire : La rue des Cerisiers. Alors Joëlle, ton vœu est exaucé. Maintenant, il va falloir surveiller Tiot Batiche, comme c'est un gredin et qu'il va y avoir la fête de la cerise, on espère qu'il ne va pas en consommer trop et qu'il ne sèmera pas la pagaille dans le village.

M. Brassart : Il faudra bien réfléchir à la numérotation, celle de la rue Henri Dunant n'est pas particulièrement judicieuse.

Délibération n° 2020 –20/10 – n° 13

OBJET : DENOMINATION VOIE – RESIDENCE SENIORS – FOND DES QUARANTE

A la demande de la société « AGES ET VIE », il convient de donner une dénomination à la voie bordant la future résidence séniors implantée lieudit « Fond des Quarante »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (2 abstentions : Mmes Gauthiez – Rousseau),

DECIDE d'attribuer à cette voie le nom de « rue des Cerisiers »

17) DESIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire : Vous avez pu voir au niveau de la liste, d'un côté les titulaires, de l'autre les suppléants. Les trois listes sont représentées.

*Liste Unis pour Masny : Magali MATULA, Anaïs DOURNEL, Sébastien MEMBOT, titulaires
Jenny REGNIER, Daniel KNOPISCH, Geneviève CAUDRELIER, suppléants*

Liste Continuons ensemble pour Masny : Paulette GAUTHIEZ, titulaire, et Dominique ROUSSEAU, suppléante

Liste Notre ville avant tout : Fabrizio MAZZOLINI, titulaire et Vanessa DELVILLE, suppléante

Cette commission est instituée pour une durée de 3 ans.

Il faudra prévoir assez rapidement une réunion pour réviser les listes électorales car il y a des échéances à venir : les départementales et les régionales. A moins que les dates soient repoussées car il se dit aujourd'hui plein de choses dans les milieux autorisés. Ces élections risquent d'être reportées, l'idée fait son chemin.

On va prendre la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Délibération n° 2020 – 20/10 – n° 14 **OBJET : DESIGNATION DELEGUES**

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Conformément à l'article R 7 du code électoral, des commissions de contrôle des listes électorales doivent être instituées dans chaque commune par le Préfet, après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

La composition de la commission des listes électorales prévue par les IV, V, VI et VII de l'article L 19 du code électoral diffère selon le nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la commission est composée comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ;
- 2 conseillers appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission. Les listes suivantes ne sont pas représentées.

Il s'agit de composer une commission électorale dont le rôle est le suivant :

- Statuer sur les recours administratifs préalables prévus au III de l'article L 18
- S'assurer également de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent.

- Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21^{ème} jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prévues au II de l'article L 18 ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

Compte-tenu des dispositions précitées, il est proposé de désigner les conseillers municipaux répartis de la manière suivante :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Liste Unis pour Masny	MATULA Magali DORNEL Anaïs MEMBOT Sébastien	REGNIER Jenny KNOPISCH Daniel CAUDRELIER Geneviève
Liste Continuons ensemble pour Masny	GAUTHIEZ Paulette	ROUSSEAU Dominique
Liste Notre ville avant tout	MAZZOLINI Fabrizio	DELVILLE Vanessa

Les membres de cette commission seront nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

18) RENOUELEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.) – DESIGNATION DES COMMISSAIRES

M. le Maire : La liste des personnes désignées membres de la C.C.I.D. pour toute la durée de la mandature, par la Direction des Finances Publiques, après examen de la liste transmise par le Conseil Municipal, est communiquée pour information.

Délibération n° 2020 –20/10 – n° 15

OBJET : RENOUELEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.) - DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Par délibération n° 2020 – 28/07 n° 5 en date du 28 Juillet 2020, le Conseil Municipal a établi la liste des contribuables susceptibles de siéger à la C.C.I.D.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des personnes désignées membres de la C.C.I.D pour toute la durée de la mandature, par la Direction des Finances Publiques, après examen de la liste et conformément au 2 de l'article 1650 du code général des impôts.

Commissaires titulaires

MINNENS Régis
BRASSART Daniel
CARDOT Marie-Line née MERLUZZI
DORDAIN Jean-Marc
GUIOT Robert
MAZZOLINI Fabrizio
GAUTHIEZ Paulette née DELABRE

Commissaires suppléants

OLSZOWSKI Jacques
PARROT Isabelle née CATHERINE
CAUVIN Liliane née OLSZEWSKI
NEUMANN Marianne née PONCHEL
DELABY Bernard
DWORNICZAK Matthieu
DOS SANTOS Anne-Marie

Le Conseil Municipal en prend acte.

19) QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

M. Mazzolini : J'en ai une première. C'était par rapport au dispositif adultes-relais plan quartier qu'on avait voté lors d'un précédent conseil municipal. Je voulais savoir s'il y avait eu des recrutements, si un premier bilan avait été fait de cette action-là.

M. le Maire : Sur le bilan des deux adultes-relais qu'on a recrutés, on est encore en attente de recrutement pour un troisième, une dame... Pour les adultes-relais, c'est clair : dispositif Etat, 30 ans révolus, habitant dans les quartiers prioritaires. Ce qu'on a déjà comme retour, c'est le travail conséquent effectué par les deux adultes-relais sur le terrain, ils ont déjà réglé pas mal de petits problèmes. Souvent, ce sont des problèmes de voisinage. Ils vont régulièrement voir des gens qui posent problème, quelquefois c'est un peu chaud. Ils sont intervenus, il n'y a pas très très longtemps, je ne vais pas vous donner de nom parce que je n'ai pas le droit de nommer les gens chez lesquels ils sont intervenus, par exemple chez des enfants qui étaient déscolarisés. C'est eux qui ont fait le travail, qui sont allés frapper à la porte et qui ont fait les démarches. Donc, il y a un gros travail qui est actuellement réalisé avec ces personnes-là ; ils ont apporté également leur aide à tout ce qui s'est passé cet été parce qu'ils ont participé à toutes les actions. Là, ils sont en train de préparer des actions, enfin elles sont prêtes déjà, pour emmener les jeunes ados dans diverses manifestations, des sorties sont prévues et ils ont aussi un travail civique à faire ; l'objectif, c'est de proposer à un jeune une activité avec une contrepartie. Vous avez pu voir cet été, ils ont pu se rendre en divers endroits...

Donc, ça suit son chemin ; moi, je pense encore que ce n'est pas assez parce que derrière ce ne sont pas forcément des gens qui ont un gros niveau d'études requis, ce n'est pas ce qu'on demande. Il y a Amar Bouhalfaya, le premier qu'on a recruté, qui va partir en formation BPJEPS, ce qui va lui permettre de parfaire sa formation, parce que c'est important ; tout à l'heure on parlait de formation, nous, on va les envoyer en formation. Ils sont sur un contrat 3 ans renouvelable, à la limite on pourra peut-être les garder six ans et derrière ça, qu'est-ce qu'on fait au bout de trois ans ? Qu'est-ce qu'on fait au bout de six ans ? C'est là toute la question. La question est : est-ce que si on travaille sur le retour de l'agrément de la CAF, on ne pourrait pas éventuellement par la suite les intégrer comme animateurs dans le cadre des activités du centre social ? Ils nous ont aidés également, même si ce n'était pas dans leurs missions, même si ce n'était pas pour cela qu'ils ont été recrutés... On s'est retrouvé à un moment donné à manquer de personnel car on a eu des agents en retrait à cause de cas de covid aux écoles. Ils ont tous adhéré, même la directrice du centre social s'est retrouvée à faire du ménage et à servir des repas à la cantine...un travail formidable a été réalisé par le personnel et les adultes-relais y ont participé activement. Ils ont assuré la cantine pendant plus d'une dizaine de jours. Ils étaient en dehors de leurs missions ; si on ne les avait pas eus à ce moment-là, on aurait rencontré une problématique. Ce n'est pas leur mission première et justement, je vais aller plus loin sur ta question. Ils vont revenir bientôt à l'ex-Centre Social Arc-en-ciel qui va réouvrir ses portes ; ça y est, le bas est pratiquement terminé, on va bientôt pouvoir occuper les lieux. On avait pensé octobre mais il faut compter avec les congés de Marie-Paule, Isabelle et les congés des uns et des autres, je pense que début novembre on pourra intégrer le bâtiment. Et Malik Sini, qui a déjà repris son travail de médiateur social et responsable de l'insertion, toute cette équipe-là va être basée au Champ Fleuri, au cœur des quartiers QPV et le premier objectif, c'est dans le cadre de l'ERBM ; parce que, vous savez, on est engagé pour le renouveau du bassin minier, on a relancé le schéma directeur il y a à peu près trois semaines, donc ça y est, on est parti pour la rénovation de la cité du Champ Fleuri, 410 logements, et dans ces 410 logements, on va avoir un nombre d'heures : c'est la clause d'insertion.

Dans la clause d'insertion, il va falloir aller chercher des gens qui sont soit en échec scolaire, soit qui n'ont pas mis le pied à l'étrier depuis des années. Leur mission sera de recenser tous ces gens-là, de les ramener dans un premier temps dans l'ex-centre social, qui va être un pôle de cohésion sociale, pour pouvoir les mettre dans le dispositif. Malik Sini, son rôle, c'est de les préparer à la reprise d'un emploi en travaillant notamment avec des addictologues, parce qu'il y a des gens qui ont des addictologies différentes, faire des remises à niveau également... c'est le travail qui leur sera demandé dans les semaines qui viennent.

C'est un chantier énorme parce que Frédéric Delannoy me disait que pour la cité Heurteau, pour 160 logements rénovés, c'était pratiquement l'équivalent de 12 emplois. Nous, nous avons 410 logements à rénover. Donc on va avoir une enveloppe importante et c'est ciblé sur les quartiers prioritaires ; la priorité est réservée aux Masnysiens. On élargira si éventuellement on ne trouve pas suffisamment de candidats. Les gens veulent venir nous rejoindre, mais le rôle des médiateurs, c'est d'aller les chercher et de les convaincre de venir chez nous. Cela va être le travail des adultes-relais, c'est l'objectif qu'il vont devoir atteindre dans les semaines qui viennent.

Derrière aussi, pour recruter la troisième adulte-relais, on essaie de recruter quelqu'un de très bon en écrit parce qu'on est obligé de réaliser des écrits, parce que c'est ce qu'on nous impose, pour aider Malik à la mise en place des dossiers des futurs candidats. Il y a déjà eu des repérages, on attend une confirmation pour le volume d'heures qui va définir le nombre de personnes à recruter ; en espérant que parmi ces personnes, certaines pourront être retenues par une entreprise en CDD, voire en CDI par la suite. Donc, c'est quand même quelque chose qui est intéressant

C'est un premier chantier l'ERBM, c'est Maisons et Cités qui va piloter son premier chantier ERBM, cela n'a strictement rien à voir avec les chantiers de rénovation menés par la Soginorpa à l'époque.

Aujourd'hui, le pôle de cohésion sociale, je peux le dire officiellement, le pôle de cohésion sociale de la CCCO qui est actuellement sur deux sites à Lewarde et à Somain, va arriver à Masny, à l'ex-centre social. Il va occuper tout l'étage. Celui-ci a été donné en location à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} Janvier 2021 ; Malik et les deux adultes relais, en attendant la troisième, vont prendre leurs quartiers à cet endroit-là : pôle de cohésion sociale à l'étage, politique de la ville au rez-de-chaussée.

C'est une très bonne opération, nous avons mené de bonnes négociations. Après le centre de formation à Auberchicourt, l'office de tourisme à Pecquencourt, nous aurons le pôle de cohésion sociale à Masny. Ce qui est bien, c'est qu'on va aussi avoir affaire aux médiateurs. Il va y avoir des passerelles qui vont se mettre en place à ce moment-là.

M. Mazzolini : J'ai une proposition par rapport à l'actualité assez douloureuse qui nous touche dans notre pays, suite à l'assassinat du professeur ; je lance une proposition de réfléchir à ce qu'on pourrait faire, nous, à notre niveau, au sein de la commune. C'est trop facile de dire : « Ce n'est pas à nous de le faire, c'est à l'Etat, à l'Education Nationale ou quoi que ce soit... » Je me dis qu'il y a peut-être des choses à faire au niveau de notre commune pour veiller ou lutter contre la radicalisation mais je pense qu'il y a un point aussi important dans notre commune... Quand je vois les résultats qu'on a fait aux élections européennes ou même aux présidentielles, les résultats du RN, je me dis qu'il y a aussi une action à faire en parallèle de la première pour éviter la confusion entre islamistes et musulmans. Voilà.

M. le Maire : Après un drame, tout le monde est choqué et après le temps fait le reste. Et petit à petit, on oublie. On s'en rend compte au quotidien.

Je vois quand même qu'il y a des populations qui sont très en souffrance. Je parlais de l'intervention d'hier soir, avec Daniel. C'est vraiment de la misère sociale. Je ne pensais même pas que ça existait chez nous, en fait. Pourtant, je connais bien la population, je sais qu'on a des gens qui souffrent énormément, c'est compliqué.

Mais de voir des situations comme cela, c'est pire que le désespoir. Quand je dis des immondices, c'est dans toutes les pièces. L'intervention d'hier soir, c'est 18 m³ d'eau dans une cave. C'est atroce ce qui se passe. Donc, il y a des gens qui sont vachement fragilisés et il suffit parfois que ces personnes tombent sur des gens qui sont capables de leur tenir un discours pour croire aux thèses du front national ou à leur laver le cerveau pour commettre de tels actes.

Au niveau du volet cohésion sociale, il y a également une partie « lutte contre la radicalisation » qui est prévue. Au niveau de la CCCO et particulièrement de la politique de la ville dont j'ai la charge, une personne va être recrutée J'ai appris également que le Maire ne pouvait pas avoir les noms des personnes radicalisées sur le territoire ; chez nous, il y en a, il y en a qui sont suivis de très près. On a aucune information là-dessus, mais il y en a.

L'école, qui joue déjà bien son rôle, doit continuer... moi, je suis un enfant de Charlie Hebdo, les caricatures ne me choquent pas, après c'est un avis personnel. Moi je ne suis pas croyant, je suis un enfant de Charlie Hebdo, avec mon copain Mich parce qu'on est de la même génération, après je peux comprendre que ça choque aussi, ça interpelle... mais de là à commettre des actes aussi odieux, c'est quelque chose qu'il est difficile de comprendre. Demain, on procèdera à un rassemblement devant la mairie et une banderole sera installée.

Le rôle des adultes-relais est aussi de sensibiliser les jeunes, ceux qui commencent à dévier... il y a un gros travail à faire là-dessus.

Il y a des maires des communes voisines qui mènent des actions, seuls, parce qu'ils pensent que seuls ils vont y arriver. Il manque des forces de police sur le territoire. Moi, je sais pertinemment, de source sûre, qu'il n'y a pas assez d'agents de police sur le secteur. On le voit bien, il y en a de moins en moins. Il y a des commissariats qui souffrent, des équipes de nuit qui ne disposent parfois que d'un véhicule pour patrouiller... Monsieur Fontaine, qui est maire comme moi, a demandé un renforcement des forces de police, le maire de Somain a fait de même : moi, je pense que la responsabilité des élus aujourd'hui est de dire : voilà, organisons

une table ronde là-dessus, il faut taper du poing sur la table et solliciter de l'aide parce qu'il n'y a plus de réponse à la petite délinquance.

On a rencontré un commissaire divisionnaire un vendredi, qui a été débarqué la semaine suivante, qui nous a dit que tout allait bien à Masny, qu'il n'y avait pas de braquages, pas de meurtres... La Poste, on n'a même pas de distributeur, alors de ce côté-là on est tranquille. Le commissaire divisionnaire semblait être un gars bien, moi je lui ai dit que ce qui nous ennuyait c'était la petite délinquance, les gens qui ne respectent rien, qui font du bruit du matin au soir, les jeunes de 13-14 ans qui sont addicts à la came, il y en a beaucoup et c'est compliqué, les gens qui picolent du matin au soir sur la voie publique par désespoir, on les croise également sur le chemin des Galibots, pour ceux qui l'empruntent : le dimanche matin à 8 h 30, ils sont déjà à Intermarché, à 8 H 40 ils sont sur le chemin des Galibots.

Il y a toute une réflexion à avoir là-dessus et ce sont des gens qui sont parfois vulnérables, pour un peu d'argent ils sont prêts à faire n'importe quoi. On a parfois affaire à de bons gamins, une fois qu'ils sont « shootés », alcoolisés, ils n'ont plus le même comportement. Je croise des gamins que j'ai eus au foot. Certains ont décroché, les parents ne suivent plus... moi j'en rencontre dans mes permanences. Les parents viennent me voir ; « Je ne peux rien faire de mon fils » Mais, si vous ne pouvez rien en faire, qu'est-ce que je peux faire ? Aujourd'hui, on en est là. Moi je pense quand même que la misère sociale avance à grands pas et qu'est-ce que va nous laisser la covid derrière ? Au-delà de la crise financière, la crise sociale qui se profile ne va pas arranger les choses, sans compter la casse psychologique derrière.

Donc, Fabrizio, je suis prêt à organiser une table ronde, je propose que tous ceux qui sont intéressés, majorité comme opposition, travaillent sur le sujet avec les différents partenaires. Moi je suis partant pour mettre en place une véritable réflexion là-dessus.

M. Minnens : On peut aussi créer une journée d'expression publique. Cette personne a été assassinée lâchement à cause de cela. Peut-être au niveau des écoles, avec l'ensemble des écoles au niveau national, établir une expression publique qui serait déterminée une journée avec les enfants, et continuer à combattre l'expression publique.

M. le Maire : Tu l'as dit justement, il ne faut pas confondre islamistes et musulmans. Dans mon équipe, j'ai des musulmans. Ils ne sont ni radicalisés, ils sont loin d'être islamistes et prônent les valeurs de la République. Et par contre, les amalgames, quelquefois on les fait facilement. C'est comme cela, c'est la société qui est comme ça ! Aujourd'hui, on a peur de l'autre.

M. Mazzolini : Non, ce n'est pas comme ça, ce n'est pas une fatalité !

M. le Maire : Non, ce n'est pas une fatalité, mais aujourd'hui c'est comme ça. Aujourd'hui, avec les images que les chaînes d'information véhiculent en continu, on nettoie le cerveau des gens en permanence... Quand quelqu'un meurt, on n'y prête pas attention. Aujourd'hui, on a affaire à une décapitation, la France s'arrête, tout le monde est choqué. Demain, après la minute de silence et après le rassemblement, on passera à autre chose... et je dis que cela devient une fatalité parce qu'il y a peu de personnes qui s'inquiètent de cela.

M. Mazzolini : Je pense que chez nous, ça ne s'arrête pas là ! Oui, effectivement, par rapport au professeur, etc... par contre, le RN, il ne va pas arrêter de monter quoi !

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. Mazzolini : D'un côté comme de l'autre, ce sont des graines qui sont là...

M. le Maire : Moi, je l'ai toujours combattu, je le combattrai toujours. Quand on fait un rassemblement, ce n'est pas un rassemblement d'une journée quoi. Quand on fait un rassemblement, c'est : « Quelle société pour demain ? ». On a aussi affaire aujourd'hui à une jeunesse qui est complètement déstabilisée. On gagne plus d'argent « à vendre de la came qu'à aller bosser ».

A l'heure actuelle, quand je vois les dispositifs Etat de la politique de la ville, ils sont destinés aux 16-25 ans ou aux 16-30 ans. Cela veut dire qu'aujourd'hui à 30 ans, on est considéré à la limite comme un adolescent ; alors qu'avant, moi et les gens de ma génération, à 30 ans, on avait déjà 10-12 ans de travail derrière nous. Et c'est là qu'on peut voir le décalage qui existe aujourd'hui entre le monde dans lequel nous avons grandi et le monde actuel... et la réponse vient toujours de l'Etat.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ?

Donc, il y aura une réunion de conseil municipal au mois de décembre. Excusez-nous de faire beaucoup de réunions de conseil municipal, normalement c'est une par trimestre. On verra pour 2021.

Pour info, il n'y aura pas de vœux du maire cette année, la manifestation est annulée. Des informations vous seront données par le biais du Masnysien. Il y aura aussi la distribution des colis de Noël remplacée cette année par la remise de bons d'achat.

La séance est levée à 21 H 00.

